



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

*Recueil
des*

Actes Administratifs

FEVRIER 2006

Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Tarn-et-Garonne

« Mois de FEVRIER 2006 »

Parution le 17 février 2006

SOMMAIRE

Affiché dans le hall d'accueil de la préfecture de Tarn-et-Garonne

le 17 février 2006 pour une durée de 1 mois

L'intégralité du recueil peut être consulté au service de l'accueil de la préfecture

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	3
SECRETARIAT GENERAL	3
SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE	3
<u>Bureau du courrier et de l'information</u>	3
Arrêté préfectoral n° 2006 - 251 du 15 février 2006 donnant délégation de signature à M. Gérard MATHIEU, Sous-préfet de Castelsarrasin	3
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES	5
<u>Bureau de la réglementation générale et des élections</u>	5
Arrêté préfectoral n° 06-135 du 30 janvier 2006 portant autorisation de fonctionnement d'un service interne de surveillance et de gardiennage	5
Arrêté préfectoral n° 06-147 du 01 février 2006 portant renouvellement d'un agrément en qualité de garde-chasse particulier	6
Arrêté préfectoral n° 06-173 du 7 février 2006 portant autorisation de fonctionnement d'une société de surveillance et de gardiennage	8
<u>Bureau des collectivités locales</u>	9
Arrêté préfectoral n° 06-141 du 31 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron	9
DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE	11
<u>Bureau de l'environnement</u>	11
Arrêté préfectoral n° 06-131 du 27 janvier 2006 portant renouvellement de la composition de la commission départementale des sites, perspectives et paysages	11
Arrêté préfectoral n° 06-248 du 14 février 2006 modifiant la composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers	16
DIRECTION DES SERVICES DU CABINET	19
<u>Bureau du cabinet</u>	19
Arrêté préfectoral n° 06-132 du 27 janvier 2006 portant nomination des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein des services de la police nationale installés dans le département de Tarn et Garonne	19
Arrêté préfectoral n° 06-162 du 7 février 2006 portant institution d'une commission de sélection des adjoints de sécurité	21
SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN	23
Arrêté préfectoral n° 06-01-02 du 23 janvier 2006 portant modification du tarif de la cantine scolaire de la commune d'Albefeuille Lagarde	23
Arrêté préfectoral n° 06-01-03 du 25 janvier 2006 portant modification du tarif de la cantine scolaire de la commune de Donzac	24

SERVICES DECONCENTRES DEPARTEMENTAUX	25
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT	25
Arrêté préfectoral n° 06/129 du 26 janvier 2006 portant approbation de la carte communale de la commune de BOURRET	25
Arrêté préfectoral n° 06/188 du 9 février 2006 portant approbation de la carte communale de la commune de SAINT-SARDOS	26
Décision n° 82 – 04 du 23 janvier 2006 portant nomination du délégué local adjoint de l'ANAH	27
Décision n° 06-01 du 26 janvier 2006 donnant délégation de signature à M. Patrick BERTRAND, délégué local adjoint de l'ANAH.....	28
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	29
Arrêté n° 004/S du 19 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.....	29
Arrêté n° 005/S du 20 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.....	30
Arrêté n° 006/S du 26 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.....	31
Arrêté n° 007/S du 30 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.....	32
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	33
Décision de subdélégation de signature - Objet: Entretien, exploitation, modernisation, amélioration, prises d'eau, conservation et police du domaine confié à Voies Navigables de France.	33
Décision de délégation de signature - Objet : Gestion domaniale.....	36
Décision de subdélégation de signature - Objet : Répression et défense devant les juridictions.	38
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE	39
AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION ET UNION REGIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE DE MIDI-PYRENEES.....	88
Réseau PALLIADOL 82 : Décision conjointe de financement modificative - ARH/URCAM N° 3/2005 ..	88
AVIS DE CONCOURS, OU DE RECRUTEMENT OU DE VACANCES DE POSTE	99
Avis de concours sur titres d'infirmier de la fonction publique hospitalière	99
Avis de concours sur titres pour le recrutement de 3 techniciens de laboratoire	100
Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé dans la filière de rééducation	101
Avis de concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers de bloc opératoire de classe normale.....	102

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

Bureau du courrier et de l'information

Arrêté préfectoral n° 2006 – 251 du 15 février 2006 donnant délégation de signature à M. Gérard MATHIEU, Sous-préfet de Castelsarrasin

Le préfet,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 50.722 du 24 juin 1950 modifié relatif à la délégation des pouvoirs propres aux préfets, sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 juillet 2005 portant nomination de M. Alain RIGOLET en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 20 juillet 2005 portant nomination de M. Gérard MATHIEU en qualité de sous-préfet de Castelsarrasin ;

Considérant que M. Alain RIGOLET, préfet, et que M. Ivan BOUCHIER, secrétaire général, seront empêchés le 21 février 2006, et empêchés du 25 février 2006 au 5 mars 2006 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er} : La suppléance de M. Alain RIGOLET, préfet, sera assurée par M. Gérard MATHIEU, sous-préfet de Castelsarrasin le 21 février 2006 et du 25 février 2006 au 5 mars 2006.

Article 2 : Pendant ces périodes de suppléance, délégation de signature est donnée à M. Gérard MATHIEU, sous-préfet de Castelsarrasin, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 3 : Pendant ces périodes de suppléance, délégation de signature est donnée à M. Gérard MATHIEU, sous-préfet de Castelsarrasin, pour gérer les crédits imputés sur le BOP administration territoriale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire pour les engagements juridiques et comptables et certifications du service fait pour le fonctionnement général de la préfecture.

Article 4 : Le sous-préfet de Castelsarrasin et le trésorier payeur général de Tarn-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 15 février 2006
Alain RIGOLET

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté préfectoral n° 06-135 du 30 janvier 2006 portant autorisation de fonctionnement d'un service interne de surveillance et de gardiennage

Le préfet de Tarn et Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 sur la sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

Vu la demande présentée par MM. Jacques LECLERCQ et Denis TOLOSANE en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement du service interne de sécurité du magasin « Galeries Lafayette » établissement secondaire de la SAS « Magasins Galeries Lafayette » à Paris et dont le siège social est situé 37-39 rue Bessières – 82000 MONTAUBAN pour exercer des activités de surveillance et de gardiennage ;

Considérant que le service interne de sécurité du magasin « Galeries Lafayette » est constitué conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le service interne de sécurité appartenant au magasin « Galeries Lafayette » sis 37-39 rue Bessières à MONTAUBAN (82000) est autorisée à exercer ses activités à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie du présent arrêté sera notifiée à MM. Jacques LECLERCQ et Denis TOLOSANE.

Fait à Montauban, le 30 janvier 2006

Le préfet,

Pour le préfet

Le directeur délégué

Bernard RIGOBERT

Arrêté préfectoral n° 06-147 du 01 février 2006 portant renouvellement d'un agrément en qualité de garde-chasse particulier

Le préfet de Tarn et Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 29 et 29-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L 428-21

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu la demande présentée par Monsieur René DELPECH, président de l'association communale de chasse agréée de Cazals, détenteur de droits de chasse sur le territoire des communes constituant l'ACCA ;

Vu les éléments joints à la demande d'agrément attestant que le demandeur dispose en propre des droits de chasse ;

Vu la commission délivrée par M. René DELPECH, président de l'ACCA de Cazals à M. Denis TREGAN, par laquelle il lui confie la surveillance de ses droits ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 68-707 du 1^{er} mars 1968 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de Cazals ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 01-1317 du 27 août 2001 et n° 02-55 du 14 janvier 2002 portant modification de la liste des terrains soumis à l'action de l'ACCA de Cazals ;

Considérant que le demandeur est détenteur des droits de chasse sur le territoire de commune de Cazals et qu'à ce titre, il peut confier la surveillance de ses droits à un garde-chasse particulier en application de l'article L 428-21 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'agrément de M. Denis TREGAN né le 11 juillet 1967 à Négrepelisse (82), domicilié à Cazals (82140), en qualité de garde-chasse particulier pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse qui portent préjudice au détenteur des droits de chasse qui l'emploie est renouvelé pour une durée de 3 ans.

Article 2 : La qualité de garde particulier chargé de certaines fonctions de police judiciaire est strictement limitée au territoire pour lequel M. Denis TREGAN a été commissionné par son employeur et agréé. En dehors de ce territoire, il n'a pas compétence pour dresser procès-verbal.

La liste des propriétés ou des territoires concernés est annexée au présent arrêté.

Article 3 : Dans l'exercice de ses fonctions, M. Denis TREGAN doit être porteur en permanence du présent agrément sur lequel sera fait mention de la prestation de serment et doit le présenter à toute personne qui en fait la demande.

Article 4 : Le présent agrément doit être retourné sans délai à la préfecture en cas de cessation de fonctions que celle-ci résulte de l'initiative du garde particulier, de son employeur ou de la perte des droits du commettant.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfecture de Tarn et Garonne, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne, le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn et Garonne, le maire de Cazals et le président de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Une copie du présent arrêté sera adressée au procureur de la République ainsi qu'à l'intéressé.

Fait à Montauban, le 1^{er} février 2006

Le préfet,

Pour le préfet,

Le directeur délégué

Bernard RIGOBERT

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 06-147 du 1^{er} février 2006 portant agrément de M. Denis TREGAN en qualité de garde-chasse particulier

Les compétences de M. Denis TREGAN agréé en qualité de garde-chasse particulier sont strictement limitées aux propriétés ou territoires suivants :

- propriétés forestières et rurales situées sur le territoire de la commune de Cazals et pour lesquelles M. René DELPECH, président de l'ACCA dispose en propre des droits de chasse exceptées celles des propriétaires suivants :

Propriété de M. et Mme TEULIERES

Lieux-dits	N° de Parcelles
Silou	208 - 215 - 216 - 218
La Peronne	357 - 1507
La Côte Vieille	809
La Cruzette	1300 - 1301 - 1306

Propriété de M. et Mme GRAFAN

Lieux-dits	N° de Parcelles
CAZALS, LA POUJADE	137-475-1-30-49-66-67-70-71-76-77
AL RIOU	79-80-81-102-107-328-425-431-23-25
COTE ST JULIEN	45-59-64-68-71-72-74-131-142-158-
NAUDOUNNAS	163-220 à 227 - 258-262-266-287-307 à 309
GAREL, LE FRAU	314-257-315 à 318-323-324-325-325-331-332
AUX TIELS	333-337338-350-354-355-448-766-810-
FOURCON	815-839-845-848-851-875-876-879-892
CAREME	893-894-901-904-906-909-910-918-921-
FONCOUDON	925-929-939-941-942-947-963-965-968
FONTANELLES	969-973-980-982-987- 996-999-1000 1001-1007-1011-1013-1016-1023-1028 1029-1036-1038-1042-1046-1047-1062- 1074-1075-1093-1094-1103-1124-1126- 11381145-1146-1155-1172-1175-1181- 1188-1189-1190-1359-1388-1409-1422- 1452-1484-1486-1617-1639-1191-1218- 1256-1265-1266-1267-1316

Arrêté préfectoral n° 06-173 du 7 février 2006 portant autorisation de fonctionnement d'une société de surveillance et de gardiennage

Le préfet de Tarn et Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Paul CARRERE en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise intitulée E.I CARRERE SECURITE dont le siège social est situé Ancienne Gare – Las Puntos 82700 MONTBARTIER pour exercer des activités de surveillance et de gardiennage ;

Considérant que l'entreprise E.I CARRERE SECURITE est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'entreprise E.I CARRERE SECURITE exploitée par Monsieur Jean-Paul CARRERE est autorisée à exercer des activités de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Une copie du présent arrêté sera notifiée à Monsieur Jean-Paul CARRERE.

Fait à Montauban, le 07 février 2006

Le préfet,

Pour le préfet

Le directeur délégué

Bernard RIGOBERT

Bureau des collectivités locales

Arrêté préfectoral n° 06-141 du 31 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron

Le préfet de Tarn-et-Garonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 97-1702 du 23 décembre 1997 portant constitution de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 01-2020 du 10 décembre 2001 autorisant l'adhésion de la commune d'Espinas ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 02-952 du 4 juillet 2002 portant modification des statuts (nombre de délégués et réalisation d'études pour établir les schémas communaux d'assainissement et l'enquête publique globale validant ces études) ;
Vu les arrêtés préfectoraux modificatifs n° 04-48 du 16 janvier 2004 et n°05-1179 du 4 juillet 2005 portant modification des compétences communautaires ;
Vu la délibération en date du 23 novembre 2005 du conseil communautaire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron décidant d'élargir la compétence « école, sport, culture » et la compétence « aménagement de l'espace » ;
Vu les délibérations favorables des conseils municipaux des communes de Castanet (09-12-05), Caylus (01-12-05), Cazals (23-12-05), Espinas (08-12-05), Feneyrols (12-12-05), Lacapelle-Livron (12-12-05), Laguépie (15-12-05), Loze (19-12-05), Mouillac (10-12-05), Parisot (09-12-05), Puylagarde (06-12-05), Saint Antonin Noble Val (12-12-05), Saint Projet (20-01-06), Varen (24-11-05) et de Verfeil sur Seye (07-12-05) ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté n° 97-1702 du 23 décembre 1997 est modifié comme suit :

« 1) Compétences obligatoires

a - aménagement de l'espace

- Réflexion et études en vue de la constitution de réserves foncières en fonction des projets de réalisations communautaires de développement .
- Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère Pays Midi Quercy (protection et mise en valeur des paysages).
- Etude, mise en place et gestion d'un système d'information géographique à partir de données cadastrales et exploitation de la banque de données territoriale.
- Etudes de niveau communautaire d'aménagement pour la valorisation touristique.
- Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au travers de projets d'audience communautaire : participation à la prise en charge des dotations de configuration Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

b - Actions de développement économique sans changement

3. - Compétences facultatives

a - affaires sociales

sans changement

b - école, sport, culture

Les actions d'audience communautaire en direction de l'enfance et la jeunesse :

- La coordination et la communication des actions enfance et jeunesse sont prises en compte et animées par la communauté de communes. A ce titre, divers contrats pourront être signés avec les partenaires Institutionnels (Éducation Nationale ; Ministère des Sports et Ministère Jeunesse, Education et Recherche ; Caisse d'Allocations Familiales...).
- Gestion du point d'information jeunesse à la maison des services publics à Saint-Antonin Noble Val.
- En terme de petite enfance (les enfants de 0 à 3 ans) pour :
 - la création d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)
 - la création d'ateliers d'éveil parents-enfants
 - le soutien aux structures d'accueil collectives de la petite enfance par l'attribution d'une subvention selon des critères établis par le conseil communautaire.
- En terme d'enfance : soutenir les CLSH du territoire pour la réalisation au cours des petites et grandes vacances de séjours extérieurs mutualisés en direction des enfants du territoire selon des critères établis par le conseil communautaire.
- Poursuite de l'étude sur le transfert d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :
 - la petite enfance
 - les temps scolaire et péri-scolaire
 - le temps extra scolaire
- Mise en réseau de la bibliothèque tête de réseau, des bibliothèques relais, des points lecture et de la cyberbase en s'appuyant sur le schéma départemental de lecture publique et au travers :
 - de la constitution de fonds propres communautaires
 - de la diffusion et de la rotation du fonds propre communautaire, des fonds propres communaux et du fonds prêté par la médiathèque départementale
 - de l'informatisation
 - de la coordination et de l'animation de la politique nécessaire à la mise en place et la mise en œuvre du réseau
 - du soutien ou de la participation aux animations visant à diffuser la culture au travers de manifestations d'audience intercommunale.
- Aide aux écoles et aux associations pour des projets non subventionnés par les communes à partir de critères établis par le conseil communautaire.

c - le contrat de pays Midi-Quercy

d - conventions de mandat et prestations de services

sans changement . »

Article 2 : un exemplaire des statuts est annexé au présent arrêté.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, le trésorier payeur général et le président de la communauté de communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie conforme sera adressée aux maires des communes adhérentes et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 31 janvier 2006

Pour le préfet

Le secrétaire général

Ivan BOUCHIER

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE

Bureau de l'environnement

Arrêté préfectoral n° 06-131 du 27 janvier 2006 portant renouvellement de la commission départementale des sites, perspectives et paysages

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment les livres II et III relatifs aux espaces naturels et à la protection de la nature ;

Vu la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, ensemble les textes qui l'ont complétée et modifiée ;

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

Vu le décret n° 84-612 du 16 juillet 1984 relatif à la création à la modification d'organismes de mission et de commissions à caractère administratif compétents à l'échelon territorial ;

Vu le décret n° 98-865 du 23 septembre 1998 fixant les missions, la composition, le mode de désignation et les modalités de fonctionnement des commissions départementales des sites, perspectives et paysages et de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages ;

Vu la circulaire du 23 octobre 1998 relative aux commissions départementales des sites, perspectives et paysages ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-801 du 17 mai 2005 portant composition de la commission départementale des sites, perspectives et paysages de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Considérant que le mandat des membres de la commission est arrivé à expiration ;

Considérant le délai nécessaire pour mener à terme les consultations dans le cadre du renouvellement de la composition de la commission ;

Considérant la nécessité, pendant ce délai, de reconduire la commission dans sa composition actuelle ;

Considérant que le mandat des membres est renouvelable ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne,

Arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 05-801 du 17 mai 2005 sont abrogées.

Article 2 : La commission départementale des sites, perspectives et paysages de Tarn-et-Garonne est composée comme suit :

A) Membres de droit

le préfet, président, ou son représentant,

le directeur régional de l'environnement ou son représentant,

le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,

le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,

le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,

le délégué régional au tourisme ou son représentant,

l'architecte des bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant.

B) Membres élus

1 – Désignés par le Conseil Général

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Raymond MASSIP Conseiller Général du canton de Montpezat de Quercy	M. Roger LAFON Conseiller Général du canton de Bourg de Visa
M. Guy HEBRAL Conseiller Général du canton de Molières	M. Jean CAMBON Conseiller Général du canton de Negrepelisse
M. Jacques LARROQUE Conseiller Général du canton de Montauban IV	M. François BONHOMME Conseiller Général du canton de Caussade

2 – En qualité de maires désignés par l'association des maires

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Léopold VIGUIE, maire de Lacapelle Livron	M. Jean-Claude DELCASSE, maire de Durfort-Lacapelette
M. Jean-Claude TOURNIE, maire de Finhan	M. Charles MALMON, maire de Montastruc
M. Bernard PEZOUS, maire de la Salvetat Belmontet	M. Gilbert GRASCHAIRE, maire de Perville

C) Membres désignés par le préfet en qualité de personnalités qualifiées en matière de protection des sites, du cadre de vie et des sciences de la nature

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean-Pierre COLLE 18 rue du Docteur Adrien Constans 82140 Saint-Antonin Noble Val	Mme Charlotte OLIVIER Rue de la Pelisserie 82140 Saint-Antonin Noble Val
M. Paul DUCHEIN Président de la Quinzaine d'arts en Quercy 70 chemin des Dames Noires 82000 Montauban	M. Bernard PAJOT Docteur en préhistoire Chargé de recherche au C.N.R.S. 35 avenue Jean Jaurès - 82300 Caussade

- représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Christian BIROL Président de l'association UMINATE 82 211 rue de l'Abbaye - 82000 Montauban	Mme Colette SOUBRIER Vice-présidente d'UMINATE 82 211 rue de l'Abbaye - 82000 Montauban
M. André CERVONI Association de défense de la nature et de l'environnement 872 chemin de Lalande - 82170 Bessens	M. Marcel PRADIER-LAZOU Association de défense de la nature et de l'environnement 1361 chemin des Eglantiers - 82410 Saint-Etienne de Tulmont

- représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Yvon SARRAUTE Membre de la Chambre d'Agriculture	M. Denis PENDARIES Membre de la Chambre d'Agriculture
M. Yannick BOURNAUD Administrateur du Centre Régional de la Propriété Forestière 1 rue du Fort - 82000 Montauban	M. Pierre CLAVEL Membre du syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers Castanet - 82500 Esparsac

Article 3 : La commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite « des sites et paysages » est composée :

des membres énumérés à l'article 2

des cinq personnalités qualifiées en matière des sites et des paysages, suivantes :

QUALITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Architecte	M. Philippe PIEUX Hôtel Bonnacave 7 Bd Midi-Pyrénées 82000 Montauban	M. Bernard BOURDONCLE 28 rue Henri Marre 82000 Montauban
Paysagiste	Mme Valérie LABARTHE 39 rue de la Négrouillère 81000 Albi	M. Jean-Paul VIGNES 19 rue de Sère de Rivières 81000 Albi
Géographe	M. Jean-Pierre PERRE 162 route de Monclar de Quercy 82370 Saint-Nauphary	M. Bernard ALET Le Parc de Montauban 4 Impasse de Bitet – Appt 30 31400 Toulouse
Ingénieur Agronome	Mme Laure HEIM Lycée agricole de Capou 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban	M. Michel BAZAILLAS Lycée agricole de Capou 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban
Représentant d'association de protection de l'environnement	M. Pierre BAFFALIE Maisons Paysannes de France Lieu-dit Le Tucol 82220 Vazerac	M. Philippe MAUBERT Maisons Paysannes de France Quartier Saint-Marc 82130 Piquecos

Article 4 : La commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite « de la protection de la nature » est composée :

des membres énumérés à l'article 2,

des cinq personnalités suivantes, qualifiées en matière de protection de la faune et de la flore sauvages ainsi que des milieux naturels, dont deux représentants d'associations de protection de l'environnement

QUALITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Représentant d'association de protection de l'environnement	M. Claude CRIVELLARO Association des piégeurs de Tarn- et-Garonne Les Fitognes – 82240 Lavaurette	M. Michel COQUARD Association des piégeurs agréés de Tarn- et-Garonne Vergogne – 82100 Les Barthes
Représentant d'association de protection de l'environnement	M. Pierre SERIS Association « Pour un monde écologique » 6 rue de Casablanca 82200 Moissac	M. Charles RUFFINONI Association « Pour un monde écologique » 715 chemin de la Croix de Lauzerte 82200 Moissac
Personnalité qualifiée en matière de protection de la nature	M. Thierry CABANES Président de la Fédération départementale des chasseurs 53 avenue Jean Moulin 82000 Montauban	M. Pierre CAUSSAT Administrateur à la Fédération départementale des chasseurs « Bel Air » 82290 La Ville Dieu Du Temple
Personnalité qualifiée en matière de protection de la nature	M. Jean-Claude MIQUEL Président du Centre de Sauvegarde de la faune sauvage 998 chemin de Foulquié 82000 Montauban	M. Louis COUBES Géologue à la société des sciences naturelles de Montauban 14 rue Henri Nazon 82000 Montauban

Personnalité qualifiée en matière de protection de la nature	M. Claude DEJEAN Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture 275 avenue de Beausoleil 82000 Montauban	M. Francis GAUTIER Vice-président délégué de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture 275 avenue de Beausoleil 82000 Montauban
--	---	--

Article 5 : La commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite « de la faune sauvage captive » est composée :

des membres énumérés à l'article 2
des cinq personnalités qualifiées suivantes :

QUALITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	M. Jacques DUCOS de LAHITTE Professeur à l'école nationale vétérinaire de Toulouse 23 chemin des Capelles 31076 Toulouse CEDEX 3	M. Philippe DELECHELLE Vétérinaire 241 Boulevard Blaise Doumerc 82000 Montauban
Scientifique compétent en matière de faune sauvage captive	M. Christian GAUDRON Vétérinaire Le Ramel – 16 allées du Ramel 31880 La Salvetat St-Gilles	M. Jean-Michel MAINGUENE Vétérinaire 360 avenue Charles de Gaulle 82000 Montauban
Responsable d'établissement d'animaux d'espèces non domestiques	M. Patrice MARAZANOF Exotic Distribution 2100 chemin du Bégué 82000 Montauban	M. Didier QUERCY Exotic Distribution 2100 chemin du Bégué 82000 Montauban
Responsable d'établissement d'animaux d'espèces non domestiques	M. Alexandre POUGET Aquanimal 7 rue Emile Audibert 82700 Montech	M. Raphaël ARNAUD Le Rocher des Aigles 46500 Rocamadour
Responsable d'établissement d'animaux d'espèces non domestiques	Mlle Emilie CRAYSSAC Vive Le Jardin route de Molssac, RN 113, BP 122 - 82103 Castelsarrasin Cedex	Mme Lorette CHAUDERON 1 Bis rue de la République 82100 Castelsarrasin

Article 6 : La commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite « de la publicité » est composée :

des membres énumérés à l'article 2,

du maire de la commune concernée par le projet inscrit à l'ordre du jour, ou du représentant du groupe de travail intercommunal prévu au II de l'article 13 de la loi du 29 décembre 1979, siégeant avec voix délibérative,

des quatre personnalités suivantes, siégeant avec voix consultative :

QUALITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Représentant des entreprises de publicité	M. Patrick TREGOU Directeur régional de la société AVENIR France 160 chemin du Sang de Serp 31201 Toulouse	M. Hervé HERCHIN AVENIR TOULOUSE 111 chemin de Virebent 31075 TOULOUSE
Représentant des entreprises de publicité	M. Roland SIRVEN Société GIRAUDY 70 chemin de Gabardie 31200 Toulouse	M. Franck HUTTENBERGER Société GIRAUDY 70 chemin de Gabardie 31200 Toulouse

Représentant entreprises publicité	des de	Monsieur Pierre MARQUES CLEAR CHANNEL France 33 route de Lavaur 31240 L'Union	M. Mario DOS SANTOS CASANOVA PUBLICITE BP 8456 64184 Bayonne CEDEX
Représentant entreprises publicité	des de	M. ELIET 601 rue de Lareuillot 40440 ONDRES	M. VIALADES PUBLI 82 269 chemin de Sainte-Livrade 82200 MOISSAC

Article 7 : Les membres de la commission départementale des sites, perspectives et paysages sont nommés jusqu'au 31 décembre 2006. Leur mandat est renouvelable.

Article 8 : La perte de la qualité en raison de laquelle un membre a été élu ou désigné entraîne la vacance du siège correspondant. Il est pourvu aux vacances survenues plus de six mois avant la date du plus proche renouvellement. Les nouveaux membres siègent à la commission jusqu'à la date à laquelle aurait normalement cessé le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Article 9 : La commission des sites, perspectives et paysages se réunit chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an, sur convocation de son président.

La commission ne peut valablement délibérer, dans chacune de ses formations, que si douze de ses membres sont présents ou représentés, dont trois au moins des personnalités compétentes désignées en application des articles 3, 4 ou 5.

La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le scrutin secret est de droit lorsque trois des membres présents ou représentés le demandent.

Article 10 : Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les services publics qui ne sont pas représentés à la commission sont entendus, sur leur demande, sur les affaires qui les concernent.

La commission peut, en outre, entendre toute personne dont elle estime l'audition utile, notamment des membres du conseil scientifique régional de protection de la nature.

Article 11 : Les rapports sont présentés par les chefs de services concernés ou leurs représentants. Toutefois, le président peut désigner un autre rapporteur parmi les membres de la commission si la nature de l'affaire le justifie.

Article 12 : Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le sous-préfet de Castelsarrasin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Montauban, le 27 janvier 2006

Le préfet,

Pour le préfet

Le secrétaire général,

Ivan BOUCHIER

Arrêté préfectoral n° 06-248 du 14 février 2006 modifiant la composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et notamment ses articles 24 bis et 37,
Vu le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour son application, notamment son article 5,
Vu le décret n° 71-858 du modifié, pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 complétant et modifiant la loi du 31 décembre 1913, notamment ses articles 1^{er}, 3, 4, 6 et 8,
Vu le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971, relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art, notamment ses articles 1 et 5,
Vu le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers modifiant le décret n° 71-858,
Vu l'arrêté préfectoral n° 94-2173 du 25 novembre 1994 portant composition de la commission départementale des objets mobiliers, modifié par arrêté n° 95-1345 du 17 octobre 1995,
Vu l'arrêté préfectoral n° 03-493 du 24 mars 2003 renouvelant la composition de la commission des objets mobiliers pour une durée de quatre ans,
Vu les arrêtés préfectoraux n° 04-823 du 12 mai 2004 et n° 04-1745 du 27 septembre 2004 modifiant la composition de la commission des objets mobiliers,
Vu l'arrêté préfectoral n° 05-1571 du 31 août 2005 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Secrétaire Général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,
Considérant que M. le Chanoine Pierre SIRGANT, délégué diocésain de la pastorale du tourisme à Moissac, a fait part le 8 février 2006 de sa décision de présenter sa démission et que dès lors il y a lieu de pourvoir à son remplacement,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne,

Arrête :

Article 1^{er} : La commission départementale des objets mobiliers du département de Tarn-et-Garonne est composée ainsi qu'il suit :

a) Membres de droit

le Préfet de Tarn-et-Garonne ou son représentant, président,
le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
le Conservateur du patrimoine, chargé de mission d'inspection des monuments historiques pour les objets du département,
le Conservateur régional des monuments historiques ou son représentant,
le Conservateur régional de l'inventaire général ou son représentant,
le Conservateur des antiquités et objets d'art ou son délégué,
l'Architecte des Bâtiments de France et du Patrimoine ou son représentant,
le Directeur des Services d'Archives du département ou son représentant,
le Directeur départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou son représentant,

b) Membres désignés

Un conservateur de musée désigné par le Préfet

Titulaire : Mme. Florence VIGUIER, conservatrice au Musée Ingres
Suppléant : M. Jean-Pierre COLLE, conservateur de l'abbaye de Beaulieu

Un conservateur de bibliothèque désigné par le Préfet

Titulaire : Mme. Monique HILLEMEYER, directrice de la médiathèque départementale

Suppléant : Mme. Roselyne PEREIRA, bibliothécaire territoriale à la bibliothèque municipale de Moissac

Deux conseillers généraux désignés par le Conseil Général :

Titulaire : M. Raymond MASSIP

Suppléant : M. Jean-Pierre QUEREILHAC

Titulaire : M. Jean CAMBON

Suppléant : Mme. Maryse DE SANTI

Trois Maires désignés par le Préfet :

Titulaire : M. Bernard DAGEN, maire de Castelsarrasin

Suppléant : M. Michel MONTET, maire de Bruniquel

Titulaire : M. Jean-Paul NUNZI, maire de Moissac

Suppléant : M. Maurice RAMIREZ, maire de Gramont

Titulaire : Mme. Brigitte BAREGES, député-maire de Montauban

Suppléant : M. Pierre BONNEFOUS, maire de Corbarieu

Sept membres désignés par le Préfet en qualité de personnalités qualifiées en matière d'art, d'archéologie ou d'histoire et représentant le culte :

- Mme. Françoise CAMBRIEL, présidente des Amis du Musée Ingres
- M. Paul DUCHEIN, président de la quinzaine d'Art
- M. Pascal LEROY, directeur de la bibliothèque Antonin Perbosc à Montauban
- M. Robert GUICHARNAUD, correspondant départemental des Antiquités historiques et préhistoriques
- Mme. LADIER, conservatrice du musée d'histoire naturelle
- M. le Chanoine Henri VIATGÉ, membre de la commission diocésaine d'Art Sacré
- M. Jean-Claude FAU, conservateur des antiquités et objets d'art honoraire.

Article 2 : Les membres de la commission désignés respectivement par le Préfet et par le Conseil Général sont nommés pour une durée de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 3 : Les rapports sont présentés par un membre de la commission. Toutefois, le président peut désigner, en dehors de la commission, un rapporteur pour étudier une affaire ou une question déterminée.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le scrutin secret est de droit lorsqu'il est demandé par trois, au moins, des membres composant la commission.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par un fonctionnaire désigné par le Préfet.

Article 4 : Toute personne appelée à faire partie de la commission en raison de ses fonctions, cesse de plein droit d'en être membre à dater du jour où elle n'exerce plus les fonctions qui ont motivé sa désignation.

Les autres membres venant à décéder ou dont la démission est acceptée dans les six mois qui précèdent la date d'expiration de leur mandat, ne sont pas remplacés.

Article 5 : La commission peut entendre, sur leur demande, les administrations, les collectivités locales et les services publics, qui sont préalablement informés de l'ordre du jour des séances qui les concernent.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Tarn-et-Garonne et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Montauban, le 14 février 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Ivan BOUCHIER

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau du cabinet

Arrêté préfectoral n° 06-132 du 27 janvier 2006 portant nomination des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein des services de la police nationale installés dans le département de Tarn et Garonne

Le préfet de Tarn et Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;
Vu le code du travail ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié notamment par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 ;
Vu la circulaire DGPN/DAPN/RH/RS/n° 992073 du ministre de l'Intérieur en date du 26 avril 1999 relative à l'organisation et au fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité départementaux de la police nationale ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 05-04 du 4 janvier 2005 portant nomination des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, au sein des services de la police nationale (A.C.M.O.) installés dans le département de Tarn-et-Garonne ;
Vu les demandes de modification des désignations de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique en date du 5 janvier 2006 et de Monsieur le commandant de la CRS 28 en date du 19 janvier 2006 ;
Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet ;

Arrête :

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans les services de police installés dans le département les fonctionnaires dont les noms suivent:

1-1 Direction départementale de la sécurité publique de Tarn et Garonne:

- M. Christophe FONTA, brigadier chef

1-2 C.R.S.28:

- M. Bruno PODGORSKI, gardien de la paix, titulaire
- Robert MONTYNE, gardien de la paix, suppléant
- M. Yann CAMBON, gardien de la paix, suppléant

1-3 Direction départementale des renseignements généraux

- M. Michel CROTTA, brigadier de police

Article 2 : Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sont associés aux travaux du comité d'hygiène et de sécurité départemental de police qui concernent le ou les services qui relèvent de leur compétence. Ils assistent de plein droit aux réunions du comité, sans voix délibérative.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° 05-04 du 4 janvier 2005 est abrogé.

Article 4 : La directrice des services du cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des renseignements généraux, et le commandant de la C.R.S. 28 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché dans les services de la police nationale installés dans le département et notifié à chacun des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Fait à Montauban, le 27 janvier 2006
Alain RIGOLET

Arrêté préfectoral n° 06-162 du 7 février 2006 portant institution d'une commission de sélection des adjoints de sécurité

Le préfet de Tarn et Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique modifiée ;
Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'instruction n° 9900186C du ministre de l'Intérieur du 16 août 1999 fixant les conditions d'emploi, de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2182 du 27 décembre 2005 portant institution d'une commission de sélection pour le recrutement des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;
Vu la proposition en date du 3 février 2006 du directeur départemental de la sécurité publique ;
Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un membre du jury ;
Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet :

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 05-2182 du 27 décembre 2005 est abrogé.

Article 2 : Une commission de sélection aux emplois d'adjoints de sécurité pour la Police Nationale est instituée dans le département de Tarn-et-Garonne.

Article 3 : Cette commission a pour objet de procéder à un entretien avec les candidats ayant satisfait aux conditions préalables de recrutement et d'établir des propositions d'agrément à Monsieur le préfet.

Article 4 : La commission est composée comme suit :

- Présidente : Mme Marie-Josette MEYER, directrice des services du Cabinet de Monsieur le préfet
- Membres :
 - M. Arnaud BAVOIS, commissaire principal, directeur départemental de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne,
 - M. Jacques PERROT, capitaine de police au Centre Régional de formation de la Police nationale de Toulouse,
 - M. Génésio NARDI, commandant fonctionnel, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne,
 - M. Daniel BERMEJO, brigadier chef de police à la direction départementale de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne
 - M. Henri CAU secrétaire général de l'inspection d'académie ou sa suppléante, Mme Solange BURC, principale du collège Jean Jaurès à Montauban,
 - Mme Catherine ROUGE, animatrice d'équipe à l'Agence Nationale Pour l'Emploi ou sa suppléante Mme Anne CAVALLINI conseillère principale
 - Mme Christine ESPART, psychologue de police au centre régional de formation de Toulouse

- Peuvent siéger en outre au titre de personnalités qualifiées, M. Gérard COMBES, commandant de l'unité de sécurité publique, M. Gilles LAGRANGE, capitaine de police, correspondant départemental au recrutement et à la formation, et M. Gilles ROUS, brigadier major et personne ressources

Article 5 : La directrice des services du cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de sélection.

Fait à Montauban, le 7 février 2006
Alain RIGOLET

SOUS-PREFECTURE DE CASTELSARRASIN

Arrêté préfectoral n° 06-01-02 du 23 janvier 2006 portant modification du tarif de la cantine scolaire de la commune d'Albefeulle Lagarde

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence,
Vu le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence,
Vu le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005/2006,
Vu l'arrêté n° 37-2006 du 4 janvier 2006 donnant délégation de signature au sous-préfet de Castelsarrasin,
Vu la délibération de la commune d'Albefeulle Lagarde sollicitant une dérogation en date du 15 décembre 2005,
Vu le rapport de M. le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en date du 12 janvier 2006,

Arrête :

Article 1^{er} : Le conseil municipal de la commune d'Albefeulle Lagarde est autorisé, à titre dérogatoire, à appliquer une hausse de 2,53 % sur le prix du ticket de la cantine scolaire antérieurement en vigueur (1,58 €).

Le tarif maximum du ticket de cantine est fixé à 1,62 €, à compter de ce jour.

Article 2 : Le maire de la commune d'Albefeulle Lagarde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Castelsarrasin, le 23 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le sous-préfet

Gérard MATHIEU

Arrêté préfectoral n° 06-01-03 du 25 janvier 2006 portant modification du tarif de la cantine scolaire de la commune de Donzac

Le Préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986, relative à la liberté des prix et de la concurrence,
Vu le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 fixant les conditions d'application de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence,
Vu le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
Vu l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005/2006,
Vu l'arrêté n° 37-2006 du 4 janvier 2006 donnant délégation de signature au sous-préfet de Castelsarrasin,
Vu la délibération de la commune de Donzac sollicitant une dérogation en date du 22 décembre 2005,
Vu le rapport de M. le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en date du 18 janvier 2006,

Arrête :

Article 1^{er} : Le conseil municipal de la commune de Donzac est autorisé, à titre dérogatoire, à appliquer une hausse de 2,41 % sur le prix du ticket de la cantine scolaire antérieurement en vigueur (1,66 €).

Le tarif maximum du ticket de cantine est fixé à 1,70 €, à compter de ce jour.

Article 2 : Le maire de la commune de Donzac est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Castelsarrasin, le 25 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le sous-préfet

Gérard MATHIEU

SERVICES DECONCENTRES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Arrêté préfectoral n° 06/129 du 26 janvier 2006 portant approbation de la carte communale de la commune de BOURRET

Le préfet de Tarn-et-Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrête :

Article 1^{er} : La carte communale de BOURRET, approuvée par délibération du conseil municipal du 28 décembre 2005, est co-approuvée.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, la délibération susvisée et le présent arrêté préfectoral seront affichés en mairie de BOURRET pour une durée minimale d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté sera publié, en outre, au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de Tarn-et-Garonne.

La carte communale est consultable par toute personne intéressée en mairie de BOURRET aux jours et heures ouvrables habituels.

Article 3 : M. le secrétaire général, M. le directeur départemental de l'Equipement et M. le Maire de BOURRET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban, le 26 janvier 2006

Pour le préfet

Le secrétaire général

Ivan BOUCHIER

Arrêté préfectoral n° 06/188 du 9 février 2006 portant approbation de la carte communale de la commune de SAINT-SARDOS

Le préfet de Tarn-et-Garonne
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrête :

Article 1^{er} : La révision de la carte communale de SAINT-SARDOS, approuvée par délibération du conseil municipal du 10 novembre 2005, est co-approuvée.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.124-8 du code de l'urbanisme, la délibération susvisée et le présent arrêté préfectoral seront affichés en mairie de SAINT-SARDOS pour une durée minimale d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté sera publié, en outre, au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de Tarn-et-Garonne.

La carte communale est consultable par toute personne intéressée en mairie de SAINT-SARDOS aux jours et heures ouvrables habituels.

Article 3 : M. le secrétaire général, M. le directeur départemental de l'Équipement et M. le Maire de SAINT-SARDOS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban, le 9 février 2006
Pour le préfet
Le secrétaire général
Ivan BOUCHIER

Décision n° 82 – 04 du 23 janvier 2006 portant nomination du délégué local adjoint de l'ANAH

Le directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat,

Vu l'article R 321.11 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la proposition du directeur départemental de l'Équipement,

Décide :

Article 1^{er} : Mr Patrick BERTRAND, attaché des services déconcentrés, Chef du Bureau Logement, est nommé délégué local adjoint de l'ANAH pour le département du Tarn et Garonne, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Article 2 : A ce titre, Mr Patrick BERTRAND assiste le délégué local pour l'instruction des demandes d'aide, la participation aux séances de la Commission d'amélioration de l'habitat et pour l'exécution de ses décisions.

Article 3 : Il reçoit délégation du délégué local aux fins de signer certains actes relatifs aux attributions visées à l'article 2.

Article 4 : La décision du 1er septembre 2002, portant désignation de Mme Monique LAURENT-VIGNES, déléguée locale adjointe, est abrogée.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental de l'Équipement du Tarn et Garonne, pour information et publication au recueil des actes administratifs du département,
- à M. l'agent comptable,
- à M. le directeur de l'action territoriale de l'Agence,
- à l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 janvier 2006

Le directeur général

Serge CONTAT

Décision n° 06-01 du 26 janvier 2006 donnant délégation de signature à M. Patrick BERTRAND, délégué local adjoint de l'ANAH

Monsieur Philippe DIVOL, délégué local de l'ANAH auprès de la commission d'amélioration de l'habitat du département de Tarn et Garonne, nommé par décision du Directeur Général de l'ANAH en date du 24/04/2001, prise par application de l'article R 321.11 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Décide :

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick BERTRAND, délégué adjoint, à effet de signer les actes suivants :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, y compris les autorisations de commencer les travaux dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions prises par la Commission d'Amélioration de l'Habitat ou par des instances supérieures ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du délégué local et de Monsieur Patrick BERTRAND, délégataire désigné à l'article 1^{er} ci-dessus, délégation est donnée à Madame Françoise LIOTIER, Instructeur, aux fins de signer :

- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs ;
- les autorisations de commencer les travaux, lorsque le délégué est compétent ;
- la notification des décisions prises par la CAH ou par les instances supérieures.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 26 janvier 2006.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement de Tarn et Garonne, pour publication au recueil des actes administratifs du département ;
- à Monsieur le Directeur Général de l'ANAH ;
- à Monsieur l'Agent Comptable ;
- à Monsieur le Directeur Territorial ;
- aux intéressés.

Fait à Montauban, le 26 janvier 2006

Le Délégué Local
Philippe DIVOL

Visa du Directeur Départemental de l'Équipement
Georges DESCLAUX

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté n° 004/S du 19 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 22 ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'instruction n° 02-104 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-218 du 9 février 2004 donnant délégation de signature à M. SALEMME directeur départemental de la jeunesse et des sports de Tarn-et-Garonne ;

Vu la demande présentée par le président de l'association «La pétanque montpezataise» en date du 6 janvier 2006 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Sur la proposition du directeur départemental de la jeunesse et des sports ;

Arrête :

Article 1^{er} : est agréée sous le n° 82-473 B en qualité d'association sportive locale et pour la pratique de la pétanque et du jeu provençal, l'association dénommée : «La pétanque montpezataise» dont le siège social est situé café de l'union – boulevard des fossés – 82270 Montpezat-de-Quercy.

Article 2 : la présente décision d'agrément rend obligatoire la production à la direction départementale de la jeunesse et des sports d'un compte rendu annuel d'activité assorti d'un compte rendu financier.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la jeunesse et des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Montauban, le 19 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Jean-Marc SALEMME

Arrêté n° 005/S du 20 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 22 ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'instruction n° 02-104 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-218 du 9 février 2004 donnant délégation de signature à M. SALEMME directeur départemental de la jeunesse et des sports de Tarn-et-Garonne ;

Vu la demande présentée par le président de l'association «Club sportif et artistique du 17^{ème} régiment du génie parachutiste» en date du 19 janvier 2006 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Sur la proposition du directeur départemental de la jeunesse et des sports ;

Arrête :

Article 1^{er} : est agréée sous le n° 82-474 B en qualité d'association sportive locale et pour la pratique des disciplines sportives organisées par la fédération des clubs sportifs et artistiques de la Défense, l'association dénommée : «Club sportif et artistique du 17^{ème} régiment du génie parachutiste» dont le siège social est situé Quartier Doumerc – 82000 Montauban.

Article 2 : la présente décision d'agrément rend obligatoire la production à la direction départementale de la jeunesse et des sports d'un compte rendu annuel d'activité assorti d'un compte rendu financier.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la jeunesse et des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Montauban, le 20 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Jean-Marc SALEMME

Arrêté n° 006/S du 26 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 22 ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'instruction n° 02-104 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-218 du 9 février 2004 donnant délégation de signature à M. SALEMME directeur départemental de la jeunesse et des sports de Tarn-et-Garonne ;

Vu la demande présentée par la présidente de l'association «Golfech karaté club» en date du 30 décembre 2005 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Sur la proposition du directeur départemental de la jeunesse et des sports ;

Arrête :

Article 1^{er} : est agréée sous le n° 82-475 B en qualité d'association sportive locale et pour la pratique du karaté, l'association dénommée : «Golfech karaté club» dont le siège social est situé salle omnisport – 82400 Golfech.

Article 2 : la présente décision d'agrément rend obligatoire la production à la direction départementale de la jeunesse et des sports d'un compte rendu annuel d'activité assorti d'un compte rendu financier.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la jeunesse et des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Montauban, le 26 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Jean-Marc SALEMME

Arrêté n° 007/S du 30 janvier 2006 portant agrément d'une association sportive locale.

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'associations ;

Vu la loi n° 84-610 du 16 Juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 21 et 22 ;

Vu le décret n° 2002-488 du 9 avril 2002 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée et relatif à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'instruction n° 02-104 JS du 26 août 2002 relative à l'agrément des groupements sportifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-218 du 9 février 2004 donnant délégation de signature à M. SALEMME directeur départemental de la jeunesse et des sports de Tarn-et-Garonne ;

Vu la demande présentée par le président de l'association «Boule lyonnaise albiassaine» en date du 30 janvier 2006 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Sur la proposition du directeur départemental de la jeunesse et des sports ;

Arrête :

Article 1^{er} : est agréée sous le n° 82-476 B en qualité d'association sportive locale et pour la pratique du sport boules, l'association dénommée : «Boule lyonnaise albiassaine» dont le siège social est situé restaurant l'Arc-en-ciel – 82350 Albias.

Article 2 : la présente décision d'agrément rend obligatoire la production à la direction départementale de la jeunesse et des sports d'un compte rendu annuel d'activité assorti d'un compte rendu financier.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la jeunesse et des sports sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Montauban, le 30 janvier 2006

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports,

Jean Marc SALEMME

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Décision de subdélégation de signature - Objet: Entretien, exploitation, modernisation, amélioration, prises d'eau, conservation et police du domaine confié à Voies Navigables de France.

La Directrice interrégionale de Voies Navigables de France,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 Décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 Janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 08 Février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France ,

Vu le décret n° 91-797 du 20 Août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies Navigables de France,

Vu le décret du 21 Juillet 2003 portant nomination du Président du Conseil d'administration de Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration dans sa séance du 01 Octobre 2003 relative à une délégation de compétence du conseil d'administration au président,

Vu la décision du 01 Octobre 2003 portant délégation de pouvoir du Président du conseil d'administration au Directeur général de Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 06 Décembre 2005 nommant M. Patrick LAMBERT, Directeur général de Voies Navigables de France, par Intérim,

Vu la décision du 07 Décembre 2005 portant délégation de signature du président à M. Patrick LAMBERT, directeur général de Voies Navigables de France, par intérim,

Vu l'arrêté du 17 Décembre 2002 nommant Mme Fabienne PELLETIER, chef du service de la navigation du sud-ouest,

Vu la décision du 08 Décembre 2005 portant délégation de signature à Mme Fabienne PELLETIER, chef du Service de la Navigation du Sud-Ouest, à Toulouse,

Vu l'arrêté n° 05011857 du 10 Novembre 2005 portant nomination de Christian BERNADOU, chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne au sein du service de la navigation du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté n° EQU0501932A du 14 Décembre 2005 portant attribution des compétences dans les domaines maritime et de navigation à la direction départementale de la Gironde et étendant le périmètre d'intervention du service de la navigation du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 06 Janvier 1998 portant nomination de Florence GARNIER, chef de la Subdivision de Libourne au sein du service de la navigation du Sud-Ouest,

Vu l'arrêté du 01 Mars 2000 portant nomination de Claude PAPAIX, chef de la Subdivision de Cadillac au sein du service de la navigation du Sud-Ouest.

Décide :

Article 1^{er} : Délégation est donné au nom de Mme Fabienne PELLETIER, directrice interrégionale de Voies Navigables de France, chef du service de la navigation du Sud-Ouest à :

1) M. Christian LAFARIE, secrétaire général, à l'effet de signer :

- Pour la *section de fonctionnement*, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués,

- Pour la *section d'investissement*, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués ;

2) Mme Laure VIE, chef de l'arrondissement Développement de la Voie d'Eau, à l'effet de signer :

a – Les transactions prévues par l'article 44 du code du domaine public fluvial et de navigation intérieure lors d'infraction à :

l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage (article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé),

l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts mobiles (article 59 -3° du décret du 6 février 1932 précité),

l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports (article 29 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure) ;

b – Les transactions sur la poursuite des infractions relatives à l'acquittement des péages prévues par la loi n° 91-1385 du 31 Décembre 1991 susvisée ;

c – Les transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement,

d – Les conventions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € ;

e – La passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire et de plaisance y compris d'équipements légers dont le cahier des charges ne comporte pas de modifications substantielles du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 08 Janvier 1999,

La passation de tous actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération,

La passation de tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;

f – Les autorisations de circuler sur les chemins de halage (art. 62 du décret du 6 février 1932) délivrées sur un territoire plus étendu que celui de la circonscription d'une subdivision ;

3) M. Charly SEBASTIEN, chef de l'arrondissement Entretien, Exploitation, Directeur des Subdivisions, à l'effet de signer :

a – Tous actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par VNF à l'exception de ceux visés au 2) de l'article 1 ;

b – Les actes relevant de la réglementation en matière de gestion de l'eau.

4) Mlle Kristina SPANEK, chef de l'arrondissement Etudes et Programmation, à l'effet de signer :

a – les actes techniques en matière de gestion de l'eau ;

b - Les actes liés aux projets de réseau vélo-routes.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée,

◆ à M. Vincent MELGOSO, chef du Bureau Péages & Statistiques,

◆ dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme Florence GARNIER, chef de la Subdivision de Libourne,

- M. Claude PAPAIX, chef de la Subdivision de Cadillac,

- M. Alain ASTRUC, chef de la Subdivision d'Aquitaine, par intérim

- M. Christian BERNADOU, chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne

- M. André MARCQ, chef de la Subdivision de Haute-Garonne,

- M. Francis CLASTRES, chef de la Subdivision de Languedoc Ouest,

- M. Frédéric MOULIN, chef de la Subdivision de Languedoc Est,

- M. André MARCQ, chef du Parc et Ateliers, par intérim,

pour signer les actes pris dans le cadre du décret du 6 février 1932 et de la conservation et de la gestion du domaine public fluvial, (Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure livre 1er, titre 3).

Article 3 : Ne font pas l'objet d'une subdélégation de signature les actes suivants :

a – Passation des baux et contrats de location d'immeuble ou de biens mobiliers ;

b – Ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers ;

c – Autorisation de concours financiers relatifs à la remise de gestion des ponts ;

d – Aides aux embranchements fluviaux.

Article 4 : Toutes subdélégations de signature antérieures en la matière, contraires à la présente sont abrogées.

Article 5 : La Directrice Interrégionale de VNF dans le Sud-Ouest est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et publiée aux recueils des actes administratifs de l'Etat des départements concernés et dont copie sera adressée à la Direction Générale de VNF.

Toulouse, le 08 Février 2006
La Directrice Interrégionale,
Fabienne PELLETIER

Proposé au CADVE
Le Chef du bureau AJC

Myriam RUL

Proposé à Mme la Directrice
Le chef de l'ADVE

Laure VIE

Décision de délégation de signature - Objet : Gestion domaniale

Le Directeur Interrégional de Voies Navigables de France,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,
Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90-1168 du 29 Décembre 1990, modifiée, pour l'année 1991,
Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports,
Vu le décret n° 91-797 du 20 Août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies Navigables de France.,
Vu la loi n° 94-631 du 25 Juillet 1994 relative de constitution de droits réels,
Vu la loi n° 2001-43 du 16 Janvier 2001, portant diverses dispositions communautaires dans le domaine des transports,
Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France ,
Vu le décret du 21 Juillet 2003 portant nomination du président du Conseil d'administration de Voies Navigables de France,
Vu la délibération du Conseil d'administration de Voies Navigables de France dans sa séance du 01 Octobre 2003 relative à une délégation de compétence du Conseil d'administration au président,
Vu la décision du 01 Octobre 2003 portant délégation de pouvoir du président du conseil d'administration au directeur général de Voies Navigables de France,
Vu la décision du 01 Octobre 2003 portant délégation de pouvoir du directeur général au chef du service de la navigation du Sud-Ouest à Toulouse,
Vu l'arrêté du 17 Décembre 2002 nommant Mme Fabienne PELLETIER, chef du service de la navigation du Sud-Ouest à Toulouse,
Vu l'arrêté n° 05011857 du 10 Novembre 2005 portant nomination de Christlan BERNADOU, chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne au sein du Service de la Navigation du Sud-Ouest,
Vu l'arrêté n° EQU0501932A du 14 Décembre 2005 portant attribution des compétences dans les domaines maritime et de navigation à la direction départementale de la Gironde et étendant le périmètre d'intervention du service de la navigation du Sud-Ouest,
Vu l'arrêté du 06 Janvier 1998 portant nomination de Florence GARNIER, chef de la Subdivision de Libourne au sein du service de la navigation du Sud-Ouest,
Vu l'arrêté du 01 Mars 2000 portant nomination de Claude PAPAIX, chef de la Subdivision de Cadillac au sein du service de la navigation du Sud-Ouest.

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée par la directrice interrégionale de Voies Navigables de France du Sud-Ouest afin de prendre, dans le cadre des règlements, instructions en vigueur et des documents types élaborés par VNF, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une **durée inférieure à 18 ans** et d'une **superficie inférieure à 10 hectares** à :

- Mme Laure VIE, Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée pour la signature des **conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial**, établies dans le cadre des **documents types et des barèmes** élaborés ou validés par VNF, portant sur une occupation d'une **durée limitée à 5 ans** et d'une **superficie inférieure à 10 hectares**, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme Florence GARNIER, chef de la Subdivision de Libourne,
- M. Claude PAPAIX, chef de la Subdivision de Cadillac,
- M. ASTRUC Alain, chef de la Subdivision d'Aquitaine, par intérim
- M. BERNADOU Christian, chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne,
- M. CLASTRES Francis, chef de la Subdivision de Languedoc Ouest,
- M. MOULIN Frédéric, chef de la Subdivision de Languedoc Est,
- M. MARCQ André, chef de la Subdivision de Haute-Garonne,

- M. AUDOUARD Jean-Paul, adjoint au Chef de la Subdivision de Haute-Garonne,
- M. MARCQ André, chef de la subdivision Parc et Ateliers, par intérim

Article 3 : Toute délégation de signature antérieure est abrogée

Article 4 : La Directrice Interrégionale de VNF est chargée de l'exécution de la présente délégation qui sera affichée et publiée aux recueils des actes administratifs de l'Etat des départements concernés et dont copie sera adressée à la Direction générale de VNF.

Toulouse, le 08 Février 2006

La Directrice interrégionale,
Fabienne PELLETIER.

Proposé au CADVE
Le chef du bureau AJC

Myrlam RUL

Proposé à Mme la Directrice
Le chef de l'ADVE

Laure VIE

Décision de subdélégation de signature - Objet : Répression et défense devant les juridictions.

La Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée, portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 01 Octobre 2003,

Vu l'arrêté du 08 Décembre 2005 nommant M. Patrick LAMBERT, directeur général de Voies Navigables de France, par intérim

Vu la décision du 07 Décembre 2005 portant délégation de signature de M. François BORDRY, président de Voies Navigables de France à M. Patrick LAMBERT, directeur général de Voies Navigables de France, par intérim,

Vu la délégation du 17 Décembre 2002 nommant Mme Fabienne PELLETIER, chef du service de la navigation du sud-ouest, à Toulouse,

Vu les décisions des 08 et 12 Décembre 2005 portant délégation de signature du directeur général de VNF à Mme Fabienne PELLETIER, chef du Service de la Navigation du Sud-Ouest, à Toulouse,

Vu l'arrêté n° EQU0501932A du 14 Décembre 2005 portant attribution des compétences dans les domaines maritimes et de navigation à la direction départementales de la Gironde et étendant le périmètre d'intervention du service de la navigation du Sud-Ouest.

Décide :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne PELLETIER, la subdélégation de signature par intérim, qui lui est conférée par les décisions des 08 et 12 Décembre 2005 du directeur général de VNF par intérim, M. Patrick LAMBERT, sera exercée par Mme Laure VIE, chef de l'Arrondissement Développement de la Vole d'Eau.

Article 2 : Cette subdélégation est donnée, exclusivement dans le cadre de l'article 1^{er}, à effet de signer :

a - Toutes décisions, actes ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative,

b - Toutes les décisions d'agir en justice en tant que défendeur et représentant devant toute juridiction en première instance ; en tant que demandeur, lorsque la demande, sauf procédure d'urgence, n'excède pas 153 000 €, y compris dépôt de plainte et constitution de partie civile ; en tant que défendeur lorsque le montant en jeu, sauf procédure d'urgence, n'excède pas 305 000 € ; désistement,

c - et de représenter l'établissement en première instance.

Article 3 : Toutes subdélégations de signature antérieures en la matière sont abrogées.

Article 4 : Le directeur interrégional de Voies Navigables de France dans le Sud-Ouest est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et publiée aux recueils des actes administratifs de l'Etat des départements concernés et dont copie sera adressée à la Direction générale de VNF.

Toulouse, le 08 Février 2006

La Directrice interrégionale,
Fabienne PELLETIER

Proposé au CADVE
Le chef du bureau AJC

Myriam RUL

Proposé à Mme la Directrice
le chef de l'ADVE

Laure VIE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Le tribunal administratif de Toulouse,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1129 du 20 novembre 1985 modifié par les décrets n° 2000-734 du 31 juillet 2000 et 2001-874 du 20 septembre 2001 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-904 du 2 septembre 1992 modifié par les décrets n° 2002-882 du 3 mai 2002 et n° 2005-1141 du 8 septembre 2005 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux qualifiés du patrimoine ;

Vu le décret n° 93-976 du 29 juillet 1993 fixant à titre exceptionnel les modalités d'organisation et la nature des épreuves du concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu le décret n° 95-1117 du 19 octobre 1995 fixant les conditions d'accès et des modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents administratifs territoriaux et notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2000-1068 du 30 octobre 2000 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des commis territoriaux et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2002-1049 du 2 août 2002 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents techniques territoriaux et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux et notamment son article 5 ;

Décide :

Article 1^{er} : La liste des personnes susceptibles d'être choisies en qualité de membres des jurys des concours pour le recrutement organisés par les décrets susvisés est établie ainsi qu'il suit, pour la période annuelle du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 :

ARIEGE

M. ALLIERES Pierre	Directeur général des Services Mairie 09000 FOIX
M. ALVAREZ Christian	Directeur Actions pour le Développement Social et la Santé Conseil Général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX
Mme AUTHIE Edith	Directrice d'école - Ecole Saint-Pierre du bas du village 09000 SAINT-PIERRE DE RIVIERE
M. BERDOU Raymond	Maire du Mas d'Azil Mairie 09290 LE MAS D'AZIL
M. BERGE Gérard	Maire d'Orgex Mairie 09110 ORGEIX
M. BILLAND Jean-Luc	Responsable financier - Conseil général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX
M. BOLO Alain	Maire de Bélesta Mairie 09300 BELESTA

M. CANAL Guy	Ingénieur - Conseil Général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX
Mme CASSIGNOL Nathalie	Secrétaire de Mairie Mairie 09120 VARILHES
M. CAZANAVE Jean	Maire de Mirepoix Mairie 09500 MIREPOIX
M. CHENEBEAU Alain	Maire d'Ax-les-Thermes Mairie 09110 AX-LES-THERMES
M. D'ALMEIDA Eric	Attaché - Service d'aide sociale - Conseil général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX
Mme DAPOT Marie	Secrétaire de Mairie Mairie 09350 DAUMAZAN-SUR-ARIZE
Mme DARRIEUTORT Jeanine	Maire de La Tour du Crieu Mairie 09100 LA TOUR DU CRIEU
Mme DE COCK Martine	Secrétaire - Communauté de communes de Varilhes Cap Delta - BP n° 24 09120 VARILHES
M. DESGLAUX Gérard	Maire de Montoulieu Mairie 09000 MONTOULIEU
M. DESTREM Guy	Instituteur - Maire de Serres Mairie 09000 SERRES SUR ARGET
M. DUBUC Guy	Psychotechnicien psychologue retraité 43 avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX
M. DURAN Alain	Maire d'Arnavé Mairie 09400 ARNAVE
Mme ESTEBAN Martine	Maire adjoint Mairie de Varilhos 09120 VARILHES
M. FABRE Jean	Maire de Saint-Jean du Falga Mairie 09100 SAINT-JEAN DU FALGA
M. FARAIL Jean-Louis	Technicien de l'équipement 11, avenue des Pyrénées 09340 VERNIOLLE
M. FRADET Albert	Maire de Saint-Jean de Verges Mairie 09000 SAINT-JEAN DE VERGES
M. HERIN Jules	Ingénieur des travaux agricoles Villonouve-du-Paréage 09100 PAMIERS
M. LAZERGES Claude	Maire - Agent général d'assurances Saint-Quentin la Tour 09500 SAINT-QUENTIN LA TOUR

M. LELONG Vincent	Inspecteur du Trésor 6, rue de la Croix de la Mission 09100 PAMBERS
M. MERIC Albert	Ingénieur divisionnaire des TPE 2, chemin des Ménéstrels 09100 PAMBERS
M. MICHAU Jean-Jacques	Président – Communauté de communes de Mirepolx 1 chemin de la Mestrise – BP n° 36 09500 MIREPOIX
M. MIQUEU Pierre	Secrétaire – CCAS de Ste-Croix Résidence Vaillé du Volp 09230 SAINTE-CROIX VOLVESTRE
M. PAULY Jean-Claude	Secrétaire – Communauté de communes du Pays d'Olmes 32 rue Jean Jaurès 09300 LAVELANET
M. PIQUEMAL Bernard	Directeur CGA Retraité Maire d'Auzat – Mairie 09220 AUZAT
M. POYO Jean-André	Administrateur - Conseil Général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX
M. RESCANIERES Patrick	Collaborateur de Cabinet Mairie 09300 LAVELANET
M. ROUCH André	Maire d'Alzon Mairie 09240 ALZEN
M. SABOY Pierre	Mairie de Saint-Jean d'Aigues Vives Mairie 09300 SAINT-JEAN D'AIGUES VIVES
Mme SANNAC Gisèle	Attachée territoriale retraitée 10, rue des Jardins 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA
M. SOUNAC Christian	Directeur territorial retraité Lotissement Haute de Sibian Rue Pataqui 09000 FOIX
M. STOECKLIN Pierre	Chef des services administratifs - Inspection académique de l'Ariège 9, rue du Fourcat 09000 FOIX
M. TOURRE Henri	Directeur général des services Mairie 09100 SAINT-JEAN DU FALGA
M. VANNIER Gérard	Directeur SEDEA Centre J. Ruffié - ZUP Nord - RN 20 09000 FOIX
M. VENET Jean-Louis	Technicien des travaux forestiers de l'Etat Hameau de Berdoulet 09000 FOIX (Tél. 05.61.02.95.67)
M. VIDAL Jean-Yves	Technicien Informatique Conseil général de l'Ariège Hôtel du Département 09000 FOIX

AVEYRON

M. ALARY Gérard	Attaché principal Responsable du Bureau des Relations Inter-Services Préfecture de l'Aveyron
M. ALAZARD Vincent	Maire de Laguiole 12210 LAGUIOLE
M. ASTOUL Michel	Vice-Président du Centre de Gestion de l'Aveyron Maire-adjoint de Rodez 12000 RODEZ
M. AYMARD François	Directeur territorial 120, rue du Gévaudan - St Félix 12000 RODEZ
Mme Michèle BALDIT	Attaché Principal Territorial Directeur Adjoint de la D.S.D. Los Clapiers - Bozonnès 12340 RODELLE
Mme BASTIDE Véronique	Directeur Territorial - Directeur de l'Enseignement des Affaires Culturelles et de l'Environnement 105 rue des Bleuets 12850 ONET-LE-CHATEAU
Mme BAYOL-PASZKIEWICZ Marie-Françoise	Cadre de Santé – Puéricultrice Institut en Soins Infirmiers – Centre hospitalier Rue Combarel 12000 RODEZ
M. BLOT Daniel	Ingénieur en chef Mairie de Rodez 12000 RODEZ
Mme BONNE Laurence	Conservateur en chef hors classe La Marinie 12700 CAUSSE-ET-DIEGE
M. BORDES Yves	Administrateur Territorial Hors Classe Directeur de la Solidarité Départementale 32, rue des Peyrières 12510 OLEMPES
Mme le docteur BOUTOT Brigitte	Médecin territorial 1, boulevard de la République 12000 RODEZ
M. BOYER Yves	Conseiller Général du Canton de Laissac Maire de Laissac Pharmacie 12310 LAISSAC
Mme BURLAT Dominique	Psychologue territorial hors classe Rodelle 12340 BOZOULS
Mme le docteur CALMES Françoise	Médecin territorial 10, boulevard Gally 12000 RODEZ
M. Jean-Louis CALVIAC	Mairie – Conseiller général 12160 BARAQUEVILLE
M. CARDRON Alain	Sous-préfet Hors Classe Directeur Général des Services Départementaux 17, boulevard de la République 12000 RODEZ

Mme CARLES Françoise	Directeur Territorial Directeur des Finances Départementales 28, avenue de Bordeaux 12000 RODEZ
M. CARLES Xavier	Attaché principal territorial 28, avenue de Bordeaux (Tél. 05.65.67.30.84)
M. CHINCHOLLE Jean-Paul	Secrétaire général mairie de Rodez 17, boulevard Denys Puch 12000 RODEZ (Tél. 05.65.67.12.74)
M. COUCHET Jean-Claude	Maire de Flagnac 12300 FLAGNAC
Mme DOS SANTOS Maryse	Attaché territorial Hôtel de ville 12100 MILLAU
Mme Monique DUPIC	Professeur – Lycée d'enseignement général technologique La Roque Route d'Espalion 12850 ONET-LE-CHATEAU
Mme DURAND Anne-Marie	Maire de Sébazac-Concourès 12740 SEBAZAC-CONCOURS
M. ESPINASSE Jean-Paul	Conseil général de Rodez-Ouest - Maire de Luc 45, La Baraque de Luc 12450 LUC
Mme FALGUIERES Sabine	Cadre de santé – Institut en soins infirmiers – Centre hospitalier Rue Combarel 12000 RODEZ
M. FAUCONNIER Alain	Maire de Saint-Affrique 12400 SAINT-AFFRIQUE
M. GAFFARD Didier	Directeur du SYDOM Les Terrasses du Manoir IV 3 place de la Mairie 12510 OLEMPES
M. GARLENC Pierre	Vice-Président du Centre de Gestion de l'Aveyron Vice-Président du District de Millau Maire de Creissels 12100 CREISSELS
M. GAUBERT Jacques	Secrétaire général – Maire d'Aubin 10 rue André Clot 12110 AUBIN
M. GOSSET Paul	Rédacteur principal Mairie de Millau 12100 MILLAU
Mme le docteur GOURCE Michèle	Médecin territorial 42, boulevard de Lattre de Tassigny 12000 RODEZ
Mlle GUILLEMET Edith	Attaché Principal Territorial Chef de Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance Direction de la Solidarité Départementale 38 rue Henri Fabre 12000 RODEZ
M. ISSANCHOU Francis	Conseiller général de Mur-de-Barrez - Maire de Brommat Le Bourg 12600 BROMMAT

M. LABORIE Jean-Pierre	Attaché P ^{SI} – Responsable du bureau action éco., emploi, urbanisme Préfecture de l'Aveyron 15 Impasse des Mouettes 12850 ONET-LE-CHATEAU
M. LAJOIE-MAZENC Roger	Maire de Firmi 12300 FIRMI
Mme LAURENT Maryse	Directeur Territorial - Directrice du Centre de Gestion de l'Aveyron La Boutique 12330 SALLES-LA-SOURCE
M. LAURY Marc	Technicien hygiène et sécurité Hôtel de ville 12000 RODEZ
Mme LUNET DE LA JONQUIERE Elisabeth	Maire de Lavernhe-de-Séverac 12150 LAVERNHE-DE-SEVERAC
M. MAJOREL Roland	Ingénieur subdivisionnaire - Mairie d'Onet-le-Château 33, rue des Ondes 12000 RODEZ
M. Bernard MARJAULT	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aveyron 4 rue Paraire 12000 RODEZ
Mme MARTY Marie-Josée	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aveyron 4 rue Paraire 12000 RODEZ
M. MARTY Robert	Président du Centre de Gestion de l'Aveyron Maire d'Asprières 12700 ASPRIERES
M. MAURY Bernard	Ingénieur en chef de 1ère catégorie 5, impasse des Jardins 12000 RODEZ
Mme MOULIN Joëlle	Conservateur de bibliothèques en chef Mairie de Rodez 12000 RODEZ
M. Le docteur RAYNAL Pierre	Conseiller général de Salles-Curan Maire de Villefranche-de-Panat 12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT
Mme Mireille RIGAL	Attaché principal – Directrice du CCAS de la ville de Rodez 10 place de la Cité 12000 RODEZ
M. ROQUES Serge	Maire de Villefranche-de-Rouergue - Médecin Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aveyron Mairie 12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
M. ROUMAGNAC Claude	Directeur territorial 2, rue Hélios 12850 ONET-LE-CHATEAU
Mme RUDELLE-VIMINI Elisabeth	Maire-adjoint de Villefranche-de-Panat Mairie 12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT

Mlle SAINTAGNE Josiane	Ingénieur en chef 1 ^{ère} catégorie Hors Classe - Directeur du Laboratoire d'Analyses 19, rue des Aulnes 12850 ONET-LE-CHATEAU
M. SAVY Bernard	Attaché principal 1 ^{ère} classe Hôtel de ville 12000 RODEZ
Mme TAPIE Christine	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de classe normale Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aveyron 4 rue Paraire 12000 RODEZ
M. VEYRIE Erick	Ingénieur subdivisionnaire Mairie de Millau 406 A rue Beau Soleil 12100 MILLAU
M. VIEU Christophe	Attaché principal – Communauté de communes du Saint-Affricain 3 rue Montcamp 12400 VABRES L'ABBAYE

HAUTE-GARONNE

Mme ADELL Brigitte	Technicien supérieur territorial – Cadre pédagogique – CNFPT 9 rue A. Coutot 31023 TOULOUSE Cedex
M. AGRAIN Jacques	Membre du conseil économique et social du Conseil Régional 31410 SAINT-SULPICE-SUR-LEZE
Mme ALET-RICARD Marie-Ange	Conseiller délégué Mairie de Toulouse – 17 rue de Rémusat 31000 TOULOUSE
M. ALEXANDRE Alain	Technicien territorial chef DDASS 15, rue du Midi - Bât. A2 - Résidence du Grand Parc 31400 TOULOUSE (Tél. 05.61.25.31.86)
Mme ALIAGA	Chef du service Actions Sanitaires Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme ALIDIÈRES Isabelle	Puéricultrice de classe supérieure – Directrice de crèche SIVOM de St Lys – 523 chemin des Capoliers 31470 FONSORBES
Mme AIME Béatrice	Responsable département soins Dépendance et animation IRFCESS Toulouse
Mme Marie-Noëlle ANDISSAC	Conservateur des bibliothèques en chef Mairie de Toulouse – Médiathèque J. Cabanis 31000 TOULOUSE
Mme ANDRIEU Véronique	Ingénieur chef CL N – Directrice Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. ANIORTE Gérard	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports 5, rue du Pont Montaudran - BP n° 7009 31068 TOULOUSE Cedex 7

Mme ANOUILH	Responsable de circonscription Saint-Gaudens - Conseil général 31 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
Mme ANTAGNAGUE Elyane	Responsable de formation "Enfance Nouvelle" 8, rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
M. ARAGON François	Attaché territorial -- Responsable régional Emploi – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. ARAGOU Christian	Directeur des Affaires Sociales - Mairie de Toulouse 1, rue Sébastopol 31000 TOULOUSE
M. ARGILAS François	Directeur études Dép. informatique IUT Toulouse 133, avenue de Ranguoif 31077 TOULOUSE Cedex 4
Mme ARILLA-BRAVO Virginie	Attaché territorial – Responsable Service préparation concours – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme ARMENGAUD Marie-Thérèse	Responsable des ressources humaines de la délégation régionale du CNRS Midi-Pyrénées
Mme le docteur ARNAUD Catherine	Médecin Santé publique - Faculté de médecine de Toulouse 38, rue de la Taillade 31120 PINSAGUEL
Mme AROTCARANA Brigitte	Puéricultrice cadre de santé – Directrice de crèche CCAS de Toulouse 9 rue Alaric II 31000 TOULOUSE
M. AUGER Emmanuel	Animateur – Chargé de mission SICOVAL – 13 rue Yvan Cassagne 31300 TOULOUSE
Mme le docteur AUGIER	Responsable technique des médecins de PMI – Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme AURIOL Josette	Rédacteur chef territorial – Secrétaire de formation – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. AZAM Didier	Directeur adjoint Centre Petite Enfance Maif des Drolets 31320 CASTANET
Mme BACHERE Marie-José	Directrice des ressources humaines Mairie de Portet-sur-Garonne 31120 PORTET-SUR-GARONNE
M. BACON Thierry	Ingénieur principal – Responsable informatique et imprimerie SICOVAL Communauté d'agglomération Rue du Chêne Vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme BALAGUE	Responsable de circonscription Soupetard Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme BALUSSOU Françoise	Attaché territorial - CCAS de Toulouse 2, bis rue de Belfort 31000 TOULOUSE

Mme BARBIER Monique	Conseiller délégué Mairie de Toulouse - Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. BARBOLOSI Claude	Communauté de communes du Saint-Gaudinois Mairie d'Estancarbon - BP n° 205 31806 SAINT-GAUDENS Cedex
M. BARDOU Louis	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Conseiller général du canton de Castanet 31320 CASTANET TOLOSAN
Mme BARDY Marie-Pierre	Conseiller socio-éducatif - Coordinatrice de centro sociaux Communauté de communes de la Save au Touch - BP n° 7 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH
Mme BARRERE Corinne	Attaché territorial - Cadre pédagogique - CNFPT 9 rue Alex Coutet - BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
Mme BARTHE Michèle	Attaché - Mairie de Blagnac Hôtel de ville 31708 BLAGNAC Cedex
M. BAUDE Gérald	Attaché principal 1 ^{ère} classe - Directeur transports et circulation Mairie 31700 BLAGNAC
Mme BAUMGARTNER Adeline	Attaché principal - Directeur général des services Mairie 31320 CASTANET TOLOSAN
Mme BAUTRAIT Marie-Pierre	Infirmière de classe normale - Responsable du SSIDPA CCAS de Castanet-Tolosan Mairie 31320 CASTANET-TOLOSAN
Mme BAYLE Jacqueline	Maire adjoint - Mairie de Toulouse Hôtel de ville Place du Capitole 31000 TOULOUSE
Mme BECK Chantal	Infirmière générale - Directrice du Service de soins infirmiers Hôpital de La Grave - Place Lange 31052 TOULOUSE Cedex
M. BEGUE Christophe	Conseiller municipal Délégué aux relations sociales et à l'administration générale de l'Etat Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville 31776 COLOMIERS Cedex
Mme BEGUE Monique	Coordinatrice d'établiss ^{nts} et services d'accueil des enfants de - de 6 ans Service Petite enfance Mairie - Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. BEIGNON Jean-Charles	Responsable de l'imprimerie du Conseil général de la Haute-Garonne Hôtel du département 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. BELPAEME Philippe	Psychosociologue - Formateur - Chargé d'enseig ^{nt} - Sud Performance 2, boulevard Carnot 31250 REVEL

M. BEN ISMAIL Jamel	Assistant socio-éducatif – Directeur Enfance et Jeunesse Mairie de Beauzelle 3 rue du Clos des Muriers 31330 MERVILLE
M. BENOIT Claude	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie de Beauzelle 31700 BEAUZELLE
Mme BERACOCHEA Evelyne	Puéricultrice cadre de santé – Responsable Petite Enfance Mairie de Ramonville 31520 RAMONVILLE
Mme BERAUD Elisabeth	Directeur territorial – Dir. Service juridique Centre de gestion 31 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
M. BERDOU-BUREU Patrick	Directeur d'école Maternelle 6, rue Raymond Poincaré 31320 CASTANET-TOLOSAN
Mme BERGE THOMAS Danielle	Directeur général adjoint - Direction générale des Services Place du Capitole 31000 TOULOUSE
Mme BERMOND	Responsable de circonscription Minimos Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. BERT Henri	Ancien directeur du CNR de Toulouse 226, avenue St Exupéry 31400 TOULOUSE
M. BERTELLI Alain	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie d'Ayguesvives 31450 AYGUESVIVES
Mme BERTHIER ROLLIN	Conseiller délégué – Ville de Toulouse Hôtel de ville 31000 TOULOUSE
Mme BERTRAND Catherine	Administrateur territorial 4, rue Félix Durrbach 31400 TOULOUSE
Mme BEUZIT Danielle	Directeur général des Services Mairie de Saint-Alban 31140 SAINT-ALBAN
M. BEYNEY Georges	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Vice-président de la CA du Grand Toulouse
Mme BEYT Madeleine	Directrice d'École Maternelle 71, rue Achille Viadieu - Appt. 1032 31400 TOULOUSE
Mme BIBI Jeanine	Directrice adjointe – Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
M. BIELKA Gérard	Attaché principal 1 ^{ère} classe – DGS Mairie de Revel – 22 avenue de la Gare 31250 REVEL
Mme BIRABENT Sylvie	Attaché territorial – Cadre pédagogique – CNFPT 9, rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme BIRE Elodie	Puéricultrice CN – Responsable coordination petite enfance SIVOM de St Lys – 1 rue des Ecoles 31470 FONSORBES

M. BOLOGNINI Yannick	Attaché principal - Directeur Général des services Mairie de Villemur-sur-Tarn 31340 VILLEMUR-SUR-TARN
Mme BOMBAIL Isabelle	Technicien principal territorial - Centre de gestion de la FPT 31 BP n° 4424 31405 TOULOUSE Cedex 4
M. BON Robert	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Pibrac 31820 PIBRAC
M. BONNERY Michel	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Tarabel 31570 TARABEL
Mme BONNET Brigitte	Directeur du dépt. archives et médiathèque Université du Mirail 29, allée François Verdier 31000 TOULOUSE
M. BONNET Patrick	Directeur général Mairie de Ramonville-St-Agne 31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
M. BONSIRVEN Jean-Louis	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire adjoint de Revel 31250 REVEL
Mme BORDE Chantal	Directrice pédagogique CFJE Institut de puériculture
Mme BORIN Christiane	Maître de conférence 1ère classe en biologie ENFA BP n° 87 31366 CASTANET-TOLOSAN Cedex
Mme de BOST Annie	Formatrice travailleurs sociaux - Institut Limayrac 50, rue de Limayrac - BP n° 5204 31079 TOULOUSE Cedex 5
Mme BOUFFARTIGUE Francine	Professeur de français Avenue Pierre Marty 31390 CARBONNE
Mme BOUGHATTAS Suzanne	Directeur Général Mairie de Pibrac 31820 PIBRAC
Mme BOULE Elisabeth	Formateur - Psychologue "Enfance nouvelle" 8, rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
M. BOUQUET Philippe	Ingénieur - Resp. des travaux SICOVAL-C d'agglomération Rue du Chêne vert - BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme BOUTERRE Françoise	Attaché territorial - Responsable service gestion - CNFPT 9, rue A. Coulet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme BOUVILLE Marie-Christine	Directeur territorial - Cadre pédagogique - CNFPT 9, rue Alex Coulet - BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
M. BREFEL Raymond	Secrétaire général adjoint 48, boulevard Silvio Trentin 31200 TOULOUSE - (Tél. 05.61.22.20.93)
Mme BRETON Hélène	Administrateur du Centre de Gestion de la Haute-Garonne Mairie de Venerque 31810 VENERQUE

Mme BRIAN Christine	Rédacteur territorial – Secrétaire d'antenne – CNFPT 9, rue A. Couët 31023 TOULOUSE Cedex
M. BROQUERE Gilles	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Président du SI du Bocage
Mme BRUGAILLÈRE Geneviève	Directrice des affaires juridiques et du contentieux - Conseil général 31 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. BRUNET Claude	Administrateur du centre de gestion de la Haute-Garonne Maire d'Aurignac 31420 AURIGNAC
Mme BUGAT Nadia	Formatrice "Enfance Nouvelle" 8 rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
Mme CADIERGUES Sylvie	Attaché – Chef de Cabinet Mairie de Colomiers - 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
M. CAFFORT Jacques	Ingénieur en chef 1ère catégorie HC – Directeur SEPT 7 rue Collignon 31000 TOULOUSE
M. CALAS Daniel	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Gragnague 31380 GRAGNAGUE
Mme CAPELLE Marie-France	Responsable des puéricultrices Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme CARGOU Anne	Directrice des Ressources Humaines Mairie de Saint-Orens 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
Mme CARLIER Fanchon	Responsable de formation "Enfance Nouvelle" 8 rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
Mme CAROT Catherine	Ingénieur – Responsable urbanisme Mairie 31520 RAMONVILLE
Mme CARMES Mireille	Attaché Principal - Mairie de Blagnac Hôtel de ville 31706 BLAGNAC cedex
Mme CARRIERE Alain	Rédacteur territorial – DRH – Ville de Toulouse 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
M. CARRIERE Bernard	Educateur Sportif - Mairie de Ramonville-Saint-Agne Place Charles-de-Gaulle - BP n° 88 31524 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
Mme CARSALADE Marianne	Formatrice travailleurs sociaux - Institut Limayrac 50, rue de Limayrac - BP n° 5204 31079 TOULOUSE Cedex 5
Mme CARSALADE Marie-Thérèse	Maire adjoint - Mairie de Toulouse - Hôtel de ville Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. CASSAGNE Jean-Claude	Ingénieur en chef 13, chemin de Chaupis 31600 SAUBENS - (Tél. 05.61.56.87.20)

Mme CASSORLA Michelle	ATSEM de 2ème classe Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31708 BLAGNAC Cedex
M. CAU Bernard	Médecin à Claudius Régaut 995, route de Toulouse 31370 BERAT
Mme CAUNEILLE Sabine	Assistant socio-éducatif – CESF CCAS de Balma – 4 rue du Mail – Appt. 13 31130 QUINT
Mlle CAZENEUVE Bernadette	126, chemin de la Salade Ponsan 31400 TOULOUSE
M. CAZES Jean-Claude	Attaché territorial – DRH – Ville de Toulouse 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
Mme CHAPTAL Josiane	Conseillère municipale déléguée - Chargée de mission Hôtel de ville - Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. CHARLES André	Directeur du SDEA - Conseil général de la Haute-Garonne ZI de Montaudran - 3, rue A. Villet 31400 TOULOUSE
Mme CHARNEAU Jacqueline	Attachée - Aide sociale à l'Enfance Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. CHARRAC Jean-Jacques	Contractuel – Chef cuisinier – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. CHATONNAY Christian	S.D.E.A. – Hôtel du département 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. CHAUBET Gérard	Administrateur territorial hors classe – Directeur – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. CHERCHARI Mohamed	Attaché d'enseignement et de recherche 34, rue Gambetta 31000 TOULOUSE
M. CHERON Eric	Contrôleur principal territorial – Agent de reprographie – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. CLAMENS Charles	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Rieumes 31370 RIEUMES
Mme CLAMENS Colette	Directrice du Centre de gestion de la Haute-Garonne 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme CLAUX Michèle	Maire Adjoint - Mairie de Toulouse - Hôtel de ville Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. CLAVERIE Gilles	Ingénieur Perception 31450 BAZIEGE
Mme CLECH DEL TEDESCO Fr.	Attaché territorial principal – Centre de gestion de la PFT 31 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4

M. CLEMENT André	Administrateur du Centre de Gestion de la Haute-Garonne Maire-adjoint de Ramonville Saint-Agne 31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
M. CLERC Jean-Baptiste	Attaché territorial – Directeur général des services Hôtel de ville 31840 AUSSONNE
M. COCHONNEAU Christian	Responsable filière technique - CFA Commerce et services 21, rue G. Brassens 31700 BLAGNAC
Mme COLIN Nicole	Conseillère municipale déléguée - Mairie de Toulouse 17 rue de Rémusat 31000 TOULOUSE
Mme le docteur COLLET Françoise	Chef du service Protection maternelle et infantile - Conseil général 31 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme COLLIGNON Virginie	Rédacteur – Responsable du service finances Mairie 31320 CASTANET TOLOSAN
M. COLOMBIER Michel	Maitre de conférence Université Paul Sabatier UFR STAPS 39 chemin des Maraichers - Appt. 28 31400 TOULOUSE
M. COLOMES Jean-Bernard	Cadre de santé – Directeur EHPAD - Maison de retraite "Le Mont Royal" Avenue de Majène 31210 MONTREJEAU
M. CORBARIEU Henri	Secrétaire général adjoint honoraire de Toulouse 16, avenue d'Italie 31400 TOULOUSE - (Tél. 05.61.53.89.28)
Mme CORPEL	Responsable de circonscription Bagatelle Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme COSTES Martine	Attachée - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme COTHIAS Agnès	Ingénieur principal – Cadre pédagogique – CNFPT 9 rue Alex Coulet – BP n° 1012 31033 TOULOUSE Cedex 1
M. COUBERES Bernard	Ingénieur territorial – Dir. Des Sces tech – C. de ones de la Save au Touch CCST – BP n° 7 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH
Mme COUDERC Marie-France	Attaché territorial – Techniques de communication – Ville de Toulouse 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
Mme COULON Martine	Attaché territorial principal 2 ^{ème} classe – Cadre pédagogique CNFPT 9, rue Alex Coulet - BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
M. COURANJOU André	Attaché territorial - Direction des ressources humaines 32, rue Valade 31000 TOULOUSE

M. COURCOL Thierry	Ingénieur principal – Directeur informatique Mairie de Colomiers – 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
M. COUREAU Michel	Technicien supérieur chef – Resp. services techniques Mairie – BP n° 509 31140 AUCAMVILLE
Mme COURTIN-MAZANA Evelyne	Assistant socio-éducatif - CCAS Mairie 31700 BEAUZELLE
M. COUZI Jean-Louis	Capitaine – Responsable du service Casernement Habillement - SDIS 31 49 chemin de l'Armurié 31776 COLOMIERS Cedex
M. CRENN Sébastien	Attaché – DGA Mairie de Plaisance du Touch - Rue Maubec 31830 PLAISANCE DU TOUCH
M. CROIX Benoit	Attaché – Responsable Juridique Urbanisme Marchés Publics Mairie 31250 REVEL
Mme CUEVAS Marie-Josée	Conseiller socio-éducatif Mairie de Cugnaux 31270 CUGNAUX
M. CUQ Alain	Directeur de classe exceptionnelle - Direction générale des Services Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. DAGIONI Guy	Brigadier-chef - Mairie de Labège 118 route des Côteaux 31320 PECHBUSQUE
Mme DAMIN Danièle	Maire adjoint – Mairie annexo Croix Daurade 31000 TOULOUSE
Mme DANEN Marie-Claire	Conseillère municipale déléguée - Chargée de mission Hôtel de ville - Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. DANIELOU Gérard	Attaché – Directeur Ressources Humaines – Mairie 31700 CORNEBARRIEU
M. DAGUERRE Bernard	Attaché - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme DARGASSIES Cathy	Rédacteur territorial principal – Secrétaire de formation – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. DEJEAN Henri	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire-adjoint de Montesquieu-Volvestre 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE
Mme DELAGE Nicole	Ingénieur territorial - CA du Grand Toulouse 19, allées Jean-Jaurès 31000 TOULOUSE
M. DELCLOS Abdon	Administrateur territorial 8, rue de l'Aiguette 31000 TOULOUSE

Mme DELCLOS Nelly	Attaché principal - Inspection académique de la Haute-Garonne 22, Le Clos de Barat 31140 PECHBONNIEU
M. DELECROIX Patrick	Directeur général des Services - Communauté de communes Axe Sud Place Jean-Jaurès 31120 ROQUES-SUR-GARONNE
Mme DELGA Carole	Attaché principal – Responsable financier – Conseil rég ^{nt} Midi-Pyrénées 22 boulevard Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 4
M. DELPECH René	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie de Beaumont-sur-Lèze 31870 BEAUMONT-SUR-LEZE
M. DELUC	Retraité Chemin Rivals 31450 DEYME
M. DEFER Georges	Ingénieur chef CL EX – Directeur Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. DELAHAYE Christophe	Secrétaire de mairie – DGS – SIEBSOT Chemin des Carreaux 31120 ROQUES-SUR-GARONNE
M. DELCOUR Olivier	Directeur territorial – Dir. Général des services SICOVAL / Communauté d'agglomération Rue du chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme DELGA Carole	Attaché principal – Dir. Gal des services SE Barousse-Comminges-Save BP n° 204 31806 SAINT-GAUDENS Cedex
Mme DELTHEL Claudine	Directeur territorial à la retraite
M. DEMAUGE-BOST Philippe	Ingénieur chef 1ère catégorie – Resp. régional de formation – CNFPT 9 rue Alex Coutot - BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
M. DENARD Henry	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Conseiller général du canton de Bagnères-de-Luchon 31110 BAGNERES-DE-LUCHON
M. DENAT Jean-François	Directeur des services techniques Mairie 31776 COLOMIERS Cedex
M. DENJEAN	Président du Syndicat des ordures ménagères 31280 DREMIL-LAFAGE
M. DERUE Bernard	Secrétaire de mairie – Dir. Général des services – SIVOM- Montgiscard 31450 MONTGISCARD
Mme DESCHAMPS Delphine	Attaché – DRH – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme DETCHART	Responsable de circonscription Cugnaux - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9

M. DE PECO Olivier	Attaché – Chef de service DRH – Ville de Toulouse 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
M. DE PECO Serge	Administrateur territorial – Secrétaire général – CNFPT 9 rue Alex Coulet – BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
M. DESNOYERS Pierre	Directeur – Ecole nationale vétérinaire de Toulouse 23 chemin des Capelles – BP n° 87614 31076 TOULOUSE Cedex 3
Mme DEVIER Joëlle	Attachée - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme DE VILLEPIN Nicole	Puéricultrice – Directrice de crèche Mairie – BP n° 509 31140 AUCAMVILLE
Mme DIAZ Sylvie	Technicien supérieur chef – Webmestre – CNFPT 9 rue A. Coulet 31023 TOULOUSE Cedex
M. DINNAT Jean	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Mauran 31220 MAURAN
Mme DMUCHOWSKI Geneviève	Attachée - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme DODET Cathy	Rédacteur chef – Resp. comptabilité – SICOVAL/C. d'agglomération Rue du chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme DOMINICI Christine	Attaché territorial – Dir. Service concours emploi Centre de gestion de la Haute-Garonne 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 Toulouse Cedex 4
Mme DOUNOT SOBRAQUES Chantal	Maire adjoint – Maire de Toulouse Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. DOYARD Dominique	Rédacteur territorial – Responsable RH – SDEHG BP n° 821 31080 TOULOUSE Cedex 6
Mme DUBUC Yvette	Directrice adjointe des ressources humaines Conseil régional Midi-Pyrénées - 22, boulevard Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 4
M. DUCLOS Jean-Yves	Président S.E. Barousse-Comminges-Save BP n° 204 31806 SAINT-GAUDENS Cedex
M. DULON Jean-Marc	Chef de service - Mission de développement de la politique en faveur de l'Enfance et de la famille - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. DUMEZ Christian	Directeur Général - Mairie de Balma 6 avenue F. Mitterrand - BP n° 56 31132 BALMA Cedex

M. DUMONT Laurent	Rédacteur territorial – Centre de gestion de la FPT 31 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme DUMONT AMBLARD Michelle	Directrice adjointe - Déléguée à l'enfance et à la famille – CG 31 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. DUPONT Martial	Responsable du Centre Group ^{nl} national pour la formation automobile 15, rue M. Chagall 31700 BLAGNAC
M. DUPRAT Georges	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Sainte-Livrade 31530 SAINTE-LIVRADE
M. DUQUESNEL Régis	Directeur de laboratoire départemental d'hygiène 32, rue Gustave Eiffel 81011 ALBI Cedex 9
M. DURBAS Jean-Louis	Ingénieur en chef 1ère catégorie HC – Directeur de l'urbanisme 5 esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE
Mme ENSMINGER Catherine	Ingénieur territorial – Responsable d'antenne – CNFPT 9 rue A Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme ESCARBOUTEL Pascale	Rédacteur territorial – Sous-direction administrative – SIEMN 31 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE
M. ESCAUT André	Maître de conférences-Physiques-Retraité 12 allée des Glycines 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
M. EYCHENNE Jean-Pierre	Chef de police municipale Mairie 31170 TOURNEFEUILLE
M. FABRE Alain	Ingénieur - Hôtel de ville 31000 TOULOUSE
Mme FABRE Laurence	Attaché – Directeur général des RH 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
M. FARET Philippe	Formateur - psychologue "Enfance nouvelle" 8, rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
M. FAUCOUP	Directeur pédagogique de l'école d'assistant social Croix Rouge Française
M. FAURE Jacques	Administrateur du Centre de Gestion de la Haute-Garonne Maire de Villemur-sur-Tarn 31340 VILLEMUR-SUR-TARN
M. FAURE Olivier	Attaché – DGS – Mairie de Launaguet Chemin Caillol 31620 FRONTON
M. FEILHES Pierre	Directeur territorial – D ⁹ des Ressources Humaines - Mairie de Toulouse 32, rue Valade 31000 TOULOUSE
M. FELTRIN José	Directeur général des Services - Mairie d'Aucamville 31140 AUCAMVILLE

M. FERNANDEZ Gérard	Directeur du Service des Sports - Mairie de Ramonville 3, résidence des Chaumes 31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
M. FERREIRA Carlos	Rédacteur territorial – DRH Mairie 31270 VILLENEUVE TOLOSANE
Mme FERREY Véronique	Formatrice "Enfance Nouvelle" 8 rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
Mme FEULLERAT Chantal	Infirmière coordinatrice - Responsable du service de soins SIVOM - BP n° 3 31260 MANE
M. FIERRO François	Maître de conférence - Université de Toulouse Le Mirail - Ass ^{lon} PRISM 17, rue du Languedoc 31000 TOULOUSE
M. FITTE Gilbert	Ingénieur chef 1ère cat. HC – Service circulation et transports 2 impasse Brémont 31200 TOULOUSE
Mme FLORENT Karine	Educateur de jeunes enfants – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme FLOUREUSES Sandrine	Conseillère générale Conseil Général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. FLIE SAINTE MARIE Hubert	Psychologue – Resp. Veille sociale CCAS de Toulouse CHRS 9 rue Antipout 31300 TOULOUSE
Mme FOING Jacqueline	Directrice service de soins infirmiers à domicile 11, rue de la Bastide 31310 RIEUX
Mme FOISSEAU Marie-Hélène	Directrice d'Ecole Maternelle en retraite 2, rue des Hirondelles 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
Mme FONTAINE Catherine	Animateur territorial Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
Mme FONTAINE Hélène	Directrice des ressources humaines - Conseil régional Midi- Pyrénées 19 rue Jean Cocteau 31700 BLAGNAC
M. FONTORBE Robert	Contractuel – Formateur – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme FOURNET Brigitte	Rédacteur territorial – Resp administration – Syndicat mixte Les Abattoirs 76 allées Charles de Fitte 31300 TOULOUSE
Mlle FOURNET Jeanne	Secrétaire adjoint mairie de Toulouse 16, rue Douvillé 31000 TOULOUSE - (Tél. 05.61.62.56.19)
M. FOURNIER Michel	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire adjoint d'Escalquens 31750 ESCALQUENS

Mme FOURNY Florence	Directrice des ressources humaines - Conseil G ^{al} de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE
Mme FRAISSE-JOLLY Anne	Attaché principal - Directeur financier - SIVOM Blagnac Constellation 15 place intérieure -- Eglise 31700 BLAGNAC
Mme FRANCK	Membre du conseil d'administration de l'Institut de Puériculture 37, allées Jules Guesde Mairie de Villemur-sur-Tarn 31400 TOULOUSE
Mme FRAYSSE KOUKOUI Maryse	Attaché principal de préfecture 15, impasse des Peyrons 31700 BLAGNAC - (Tél. 05.61.33.39.12)
M. GAILING André	Principal de collège 71, rue A. Viadieu - Esc. B - Appt. 1086 31400 TOULOUSE - (Tél. 05.61.32.83.34)
M. GALANTI Serge	Attaché principal 2 ^e classe - Directeur général adjoint des services Mairie 31700 BLAGNAC
Mme GALES Marie	Attaché - Resp. Politique de la ville - SICOVAL/C. d'agglomération Rue du chêne vert - BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme GALY	Resp de circonscription Centre Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme GARCIA	Responsable de circonscription Amouroux-Bonnefoy Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme GARCIA Françoise	Responsable de circonscription d'action sociale 3, rue du Faubourg Bonnefoy 31500 TOULOUSE
M. GARCIA Serge	Formateur "Enfance nouvelle" 8, rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
Mme GARRIDO Claudine	Rédacteur chef territorial - Régisseur d'avances - CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme GASTON Rose-Blanche	Bureau du Personnel Conseil Général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. GAUBERT Louis	Adjoint au maire - Mairie de Toulouse 17 rue de Rémusat 31000 TOULOUSE
Mme GAUDEFROY Annick	Formatrice carrières sociales 35, rue Gilles Bersac 31620 FRONTON
Mme GAUSSIN Monique	Responsable du serv. Adm. Général du SDIS 31 49 chemin de l'Armurié - BP n° 123 31776 COLOMIERS Cedex

M. GELIS Jean-Michel	Instituteur Rue de la Sablière 31250 REVEL
GELY Dominique	Attaché – DGA – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme GELY Marie-Cécile	Attaché – Directeur financier Mairie 31520 RAMONVILLE
M. GERMA Sylvain	Psychologue-formateur 209, avenue de Castres - Appt. G9 31500 TOULOUSE
M. GETTO André	Adjoint technique - Unité centrale de production CHU de TOULOUSE
M. GIANAZZA Alain	Ingénieur en chef de classe excep. – Directeur des bâtiments communaux 17 place de la Daurade 31000 TOULOUSE
Mme GIBERT Janine	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie de Gargas 31620 GARGAS
Mme GILABERT Claire	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie de Lagrace-Dieu 31190 LAGRACE-DIEU
M. GILLY Jean-Pierre	Professeur d'université - LEREPS - Manufacture des Tabacs 21, allée de Brienne 31000 TOULOUSE
Mme GIMENO Muriel	Educatrice – Directrice – SIVOM de St Lys 523 chemin de la Beouzo 31470 FONSORBES
Mme GINESTE	Directrice de l'Institut de Formation en soins infirmiers à la Croix Rouge 71, chemin des Capelles 31300 TOULOUSE
Mme GORCE	Responsable de Circonscription Aucamville Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
Mme GORSE Doris	Auxiliaire de puériculture Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
M. GOSMAN Pascal	Conseiller technique et pédagogique 5, rue du Pont Montaudran - BP n° 7009 31068 TOULOUSE Cedex 7
Mme GRANIER Valérie	Attachée – Resp finances et fiscalité – SICOVAL / C. d'agglomération Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme de GRENIER Danièle	Secrétaire de mairie Mairie de Montberon 31140 MONTBERON
M. GRENIER Maurice	Maire – Administrateur CDG 31 Mairie – Route de Lavaur 31850 BEAUPUY

M. GUERREIRO-ROCHEREAU	Attaché – Directeur GRH 32 rue Valade 31000 TOULOUSE
M. GUICHARD Jean-Michel	Chef de police municipale - Mairie 31650 ST-ORENS-DE-GAMEVILLE
Mme GUILLO	Chef du service Habitat et Logement social Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. GUILLOIN Jean-Claude	Directeur service technique SIVOM banlieue ouest Toulouse 14, allée de la Drome 31770 COLOMIERS - (Tél. 05.61.78.55.04)
Mme GUIRAUD Odile	Educatrice – SIVOM de St Lys 1 rue des Ecoles 31470 FONSORBES
M. HELLE Guy	Administrateur du centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Carbonne 31390 CARBONNE
M. HONDRAT Jean-Yves	Attaché - Directeur général des Services Mairie 31120 PORTET-SUR-GARONNE
Mme HOULES Bénédicte	Assistant socio-éducatif – CESF – CCAS Balma Mairie 31130 BALMA
Mme IMBART Nathalie	Puéricultrice – Directrice Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
M. IZARD Pierre	Président du centre de gestion de la Haute-Garonne 1, rue Marconi - BP n° 4424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme IZARD-RUIZ Muriel	Attaché – DGA – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme JARDINET Martine	Maître de conférence - Université Victor Segalin 33000 BORDEAUX
Mme JIMENEZ Geneviève	Attachée - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. JIMENEZ José	Animateur territorial - Mairie de Blagnac Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
M. JOANNEL Jean-Louis	Chargé de direction - AFPA - Responsable de formation 10, rue Enzo Godéas 31080 TOULOUSE Cedex
Mme JOECKER	Représentante de l'Education Nationale 19, rue Sainte-Marthe 31500 TOULOUSE
Mme JOUGLA Geneviève	Puéricultrice – Directrice – Mairie de Labège Mairie – Rue de la Croix Rose 31670 LABEGE
Mme KABALIN Isabelle	Adjoint d'animation - Mairie de Blagnac – Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex

Mme KHALOUKI	Coordinatrice responsable des années préparatoires et d'orientation Croix Rouge Française
Mme KLEIN Christine	Puéricultrice cadre de santé – Directrice du crèche – CCAS de Toulouse 29 allées de Brienne 31000 TOULOUSE
M. LABRO François	Attaché territorial – Responsable d'antenne – CNFPT 9 rue A. Couflet 31023 TOULOUSE Cedex
M. LACAZE Claude	Technicien supérieur chef – Resp. assainissement – SICOVAL / C. d'agglom. Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
M. LAGADC Ronan	Conservateur – Mairie de Toulouse Médiathèque J. Cabanis 31000 TOULOUSE
Mme LAGARDE Béatrice	Attaché territorial – Responsable achat – CNFPT 9 rue A. Couflet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme LACOMBE-COLOMB A-Marie	Psychologue – Resp. Centre Alzheimer – Asnières – CCAS de Toulouse 92 avenue de Casselardit 31300 TOULOUSE
M. LAGARDE Richard	Attaché - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme LAGRANGE Pascale	Animateur territorial Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
M. LAMARQUE Laurent	Attaché – Services ressources humaines – Conseil régional Midi-Pyrénées 22 boulevard Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 4
Mme LAMOULIATTE Christine	Directeur général des Services Mairie de Grenade-sur-Garonne 31330 GRENADE-SUR-GARONNE
Mme de LAMY Marie-Ange	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Lavalette 31590 LAVALETTE
Mme LANDREAU Sylvie	Attaché principal 2 ^{ème} classe – Directrice Générale adjointe des Services Mairie 31700 BLAGNAC
Mlle LAPEYRE Emmanuelle	Chargée de travaux dirigés 5, avenue Jean Rioux 31500 TOULOUSE
Mme LARROQUE	Chef du service de l'action sociale en faveur des personnes âgées Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. LAUCOIN Paul-Henri	Directeur général des Services Mairie de Plaisance-du-Touch 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

M. LAUR André	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Conseiller général du canton de Montastruc 31380 MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE
Mme LAUR Nathalie	Rédacteur chef territorial Centre de la gestion de la FPT 31 - BP n° 4424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme LAVERGNE	Responsable de circonscription Empatot - Conseil général Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
Mme LAZORTE Marie-Noëlle	Rédacteur en chef – DRH Hôtel de ville 31110 LUCHON
M. LEAUTIER Eric	Formateur Français 63 bis avenue St Exupery 31400 TOULOUSE
Mme LE DIGABEL Marie-Hélène	Conseillère déléguée - Centre Culturel Rue Croix Baragnon 31000 TOULOUSE
Mme LEDRU Valérie	Attaché territorial Mairie de Blagnac
M. LEGAY Stéphane	Commandant – Chef de service – SDIS 49 chemin de l'Armurié – BP n° 123 31776 COLOMIERS Cedex
M. LEGER Jean-Pierre	Ingénieur principal – Dteur des sces techniques – SICOVAL / C. d'agglo. Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme LEGUELLEC Evelyne	Educateur principal – EJE – CCAS de Toulouse 73 rue du Taur 31000 TOULOUSE
Mme LEJEUNE Christine	Attaché – DGS – Communauté des communes du Savès 7 place d'Armes 31470 RIEUMES
M. LELIEVRE Patrice	Attaché principal 2 ^{ème} classe DRH Mairie de Saint-Gaudens Hôtel de ville 31806 SAINT-GAUDENS
M. LEPAGE Pascal	Technicien supérieur chef – Cadre pédagogique – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. LEPINAY Jean-Raymond	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Conseiller général du canton de Saint-Gaudens 31800 SAINT-GAUDENS
M. LEROY Michel	Maitre de conférence - Université des Sciences sociales de Toulouse 1 Place Anatole France 31000 TOULOUSE
Mme LESCURE Françoise	Contractuel – Directrice de la communication Mairie 31320 CASTANET-TOLOSAN
Mme LESOIN Yvette	Ingénieur principal – Directeur environnement – SICOVAL / C. d'agglo. Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex

M. LEYLE Didier	Directeur Général - Mairie de Beauzelle Place de la Mairie 31700 BEAUZELLE
Mme LIMARD Annie	Directrice du SICASMIR 14, rue Robert Schumann 31800 SAINT-GAUDENS
M. LONJOU Jean-Claude	Directeur Général Mairie de Tournefeuille 31170 TOURNEFEUILLE
M. LUCAS Jean-Louis	Formateur cuisine - CFA commerce et services 21, rue G. Brassens 31700 BLAGNAC
M. MADAMOUR Jean-Claude	Président – Administrateur CDG 31 – C. de communes du St-Gaudinois - BP n° 205 31806 SAINT-GAUDENS Cedex
Mme MACCA Janine	Directeur territorial - Direction générale des Services Place du Capitole 31000 TOULOUSE
Mme MACE Anne-Marie	Puéricultrice supérieure – Responsable service Petite Enfance Mairie de Cugnaux – 9 rue Homère 31500 TOULOUSE
Mme MADELOR	Directrice adj. - Déléguée à l'action sociale et médico-sociale du Terrain Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. MAGGIORANI Jean-Louis	Cons. Activités physiques et sportives – Dir. Animation Jeunesse & Sport 161 route de Bouconne CORNEBARRIEU
M. MAGNE	Attaché Service Etablissement personnes âgées personnes handicapées Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme MAITRE Suzanne	Formatrice "Enfance Nouvelle" 8, rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
Mme MANACH Maryse	Animateur territorial – Resp. service Enfance Jeunesse – CCAS Grenade 31330 GRENADE
Mme le docteur MARIE	Directrice de la section sociale de l'Institut de Puériculture 13, rue Mondran 31400 TOULOUSE
Mme MARIS Odette	Attachée - Aide sociale à l'Enfance - Conseil général de la H ^{te} -Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. MAROT Jean-Pierre	EAPS 1 ^{ère} classe – Coordinateur sport et animation – SICOVAL / C. d'agg Rue du Chêne vert – BP n° 136 31678 LABEGE Cedex
M. MARQUERIE André	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Bordes-de-Rivière 31210 BORDES-DE-RIVIERE

Mme MARTIN Gisèle	Attaché – Secrétaire général - Auzerville Mairie – BP n° 103 31325 CASTANET TOLOSAN Cedex
M. MARTIN Serge	Ingénieur principal – Directeur services techniques – C. de cnes du Volvestre Mairie 31390 CARBONNE
M. MARTY François	Attaché – Directeur ressources humaines – SICOVAL / C. d'agglo Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme MARTY Nadine	Rédacteur principal territorial – Assistante concours – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. MASSAT Jean-Henri	Agent de maîtrise Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
M. MASSAT Jean-Michel	Agent de maîtrise qualifié – Responsable exploitation – SICOVAL 4 rue Marcel Langer 31320 CASTANET-TOLOSAN
Mme MASSOL Geneviève	Administrateur hors classe – Directeur adjoint - CNFPT 9 rue Alex Coulet – BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex 1
M. MAUBRAS Pierre	Ingénieur chef CL EX – Directeur – Conseil général 31 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme MAUREL Lysiane	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie d'Aussonne 31840 AUSSONNE
Mme MAURET Michèle	Technicien territorial Centre de gestion de la FPT 31 - BP n° 4424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme MAURIES Anne	Conseiller délégué Mairie de Toulouse 17 rue de Rémusat 31000 TOULOUSE
Mme MAYNADIER Marie-Claude	Infirmière puéricultrice en retraite Prexempeyre 31360 GARIDECH
M. MAYOR Philippe	Agent de maîtrise qualifié – Responsable complexe sportif - Mairie 31320 CASTANET TOLOSAN
M. MAZABRARD Jean-Paul	Directeur territorial – Dir administratif et juridique – SMTC Agglo. Tlse 7 esplanade Compans Caffarelli – BP n° 61 31802 TOULOUSE Cedex 9
Mme MAZARIO	Directrice adjointe - Aide et actions sanitaires et sociales Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mlle MAZEL Mireille	Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques Centre de gestion de la FPT 31 BP n°4424 31405 TOULOUSE Cedex 4

M. MAZERES Jean-Arnaud	Professeur d'université 34, rue Gambetta 31000 TOULOUSE - (Tél. 05.61.23.33.55)
M. MESSONNIER Gérard	Directeur d'école de musique Inter du Lauragais Mairie 31460 CARAMAN
M. MEUNIER Jean-Louis	Directeur Général - Mairie de Revel Villa Saint-Jean - Chemin Dauzats Saint-Féréol - Sorèze 31250 REVEL
M. MEYER Patrick	Attaché – DGS – Mairie de la Salvétat St Gilles 14 rue de l'Auvergne 31170 TOURNEFEUILLE
Mme de MEYER	Chef du service réglementation et procédures Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme MICHEL Marianne	Rédacteur territorial principal – Assistante de formation – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. MIRA Georges	Attaché – Directeur des affaires culturelles Mairie 31700 BLAGNAC
M. MOISAND André	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire adjoint de Muret 31600 MURET
Mlle MOLLEREAU Sylvie	Attaché Principal - Service culturel - Mairie de Ramonville- Saint-Agne Place Charles de Gaulle 31524 RAMONVILLE SAINT-AGNE
Mme MONET-PITOT Laurence	Attaché – Resp. communication – SICOVAL / C. d'agglomération Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
M. MONREDON Michel Paul	Attaché territorial – Resp. communication Syndicat mixte Les Abattoirs 76 allées Charles de Filte 31300 TOULOUSE
Mme MOQUAY-TKACZUK Viviane	Vétérinaire – Directrice – Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. MOREAU Claude	Directeur général des services techniques Direction générale des services techniques 31000 TOULOUSE
Mme MOURLAN Roselyne	Conseillère en formation continue GRETA Occitanie - retraitée 1, rond point Clémence Isaure 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
Mme MOUSQUES	Responsable de circonscription Castanet - Conseil g st de la H ^{te} - Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. et Mme MOUYSET Alain et Marie-Claire	Professeurs de mathématiques 48, chemin de Buisson 31180 LAPEYROUSE-FOSSAT - (Tél. 05.61.09.11.80)

Mme MUNOZ BOUGRET Viviane	Formatrice - "Enfance Nouvelle" 8 rue Saint Denis 31400 TOULOUSE
M. MURAT Alexandre	Administrateur territorial – Directeur général adjoint des services SMTC Agglomération toulousaine 7 esplanade Compans Caffarelli – BP n° 61 31902 TOULOUSE Cedex 9
M. MUSARD Francis	Directeur territorial adjoint - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. NAVONE	Chef de service Etablissement personnes âgées personnes handicapées Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. NEYEN Joël	Directeur général des services de la région Midi-Pyrénées 40 rue des Saules – Bât. D – Appt. 102 31400 TOULOUSE
M. NOWAK David	Technicien supérieur Hôtel de ville 31790 SAINT-JORY
Mme NOZIERES Marie-Josée	Attaché principal 2ème classe – Vie scolaire - Mairie de Toulouse 1, rue de Sébastopol 31000 TOULOUSE
M. OLIVIER Joël	Directeur territorial – Dir développpt commercial et foncier – SICOVAL / C. d'agglomération Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme ONORI Nathalie	Ingénieur territorial - Responsable déchets SICOVAL/Communauté aggro Rue du Chêne Vert - BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme ORIEUX Emmanuelle	Psychologue-formateur - Sud Performanco 2, boulevard Carnot 31250 REVEL
Mlle ORSO	Directrice de maison de retraite 79, chemin d'Aussonne 31700 BLAGNAC
M. PABAN Jean-Claude	Chef de police municipal Mairie de Tournefeuille 31170 TOURNEFEUILLE
M. PAGES René	Directeur des ressources humaines - Préfecture 5, impasse des Charmes 31200 TOULOUSE - (Tél. 05.61.26.00.94)
M. PAGES-FOURNIER Isabelle	Ingénieur – Chargé de mission à l'habitat – SICOVAL / C. d'agglo Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
M. PAGNAC Jacques	Directeur territorial – DGS – Ville de Blagnac Hôtel de ville – Place J.L. Puig 31700 BLAGNAC
M. PALLAS André	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Président du SIVOM de Layrisse

M. PALOSSE Louis	Administrateur du centre de gestion de la Haute-Garonne Mairie de Maumont "En Blanc" 31290 MAUREMONT
M. PAPAIX Bernard	Technicien territorial en chef 31290 GARDOUCH (Tél. 05.61.61.60.58)
Mme PAPPALARDO Arlette	Adjoint au DRH - Conseil Général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. de PASQUALIN Jean-Louis	Directeur Général 14, place de La Poste 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE - (Tél. 05.61.39.91.46)
M. PAYET Denis	Attaché territorial - Responsable commande publique Centre de gestion de la Haute-Garonne 1 rue Marconi - BP n° 9424 31405 TOULOUSE Cedex 4
M. de PECO Serge	Administrateur territorial 9, rue Alex Coutet - BP n° 1012 31023 TOULOUSE Cedex - (Tél. 05.62.11.38.00)
Mme PEDURAND Chantal	Rédacteur chef territorial - Assistante de formation - CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE cedex
Mme PERIE Claudine	Directrice Centre de formation - Français 63 bis, avenue St Exupery 31400 TOULOUSE
M. PERIES Jacques	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire adjoint de Saint-Gaudens 31800 SAINT-GAUDENS
M. PETIT-ROUX Jean-Luc	Directeur général des Services Mairie de Colomiers - BP n 330 31776 COLOMIERS Cedex
Mme PEYRE Evelyne	Infirmière surveillante des services médicaux Chargée d'enseig ^{nt} à I.I.I.F.S.I Institut de formation en soins infirmiers Avenue Jean Poulhès 31403 TOULOUSE Cedex 4
M. PIEDNOEL Jean-Michel	Administrateur territorial retraité Le Vaurrelle 81170 CORDES SUR CIEL
M. PINAUD Jean	Directeur Général - Mairie d'Ayguésvives 31450 AYGUESVIVES
M. PLATERRIER Francis	Directeur général des Services Mairie de Castanet-Tolosan - BP n 105 31325 CASTANET-TOLOSAN Cedex
M. POINT Patrick	Directeur de la direction départementale informatique et transmission Conseil général de la Haute-Garonne Hôtel du Département 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. POIRSON Robert	Ingénieur - Directeur services techniques Mairie 31130 BALMA

Mme POLA Sohie	Formateur enseignement professionnel - CFA commerce et services 21, rue G. Brassens 31700 BLAGNAC
M. POMMEREAU Patrice	Attaché territorial – Assistant préparation concours – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. PONCET Alain	Colonel 12, avenue des Commandos de France 31220 MARTRES-TOLOSANE - (Tél. 05.61.98.60.80)
M. PONCET-MONTAGE Jean-Pierre	Directeur des affaires financières- Conseil régional Midi-Pyrénées 22, boulevard Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 4
M. PONS Robert	Administrateur du centre de gestion de la Haute-Garonne Maire adjoint de Montréjeau 31210 MONTREJEAU
Mme PONSOT	Responsable de circonscription Farouette - Conseil général 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. PONTIO Marcel	Agent technique Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
Mme POQUET Héliène	Attaché de conservation – Responsable art contemporain Syndicat mixte Les Abattoirs 76 allées Charles de Fitte 31300 TOULOUSE
M. PORTET Christian	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Calmont 31560 CALMONT
Mme PORTIE Valérie	Educatrice – SIVOM de St Lys 523 chemin des Capellers 31470 FONSORBES
Mme POUECH	Responsable de circonscription Villemur-Bouloc Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. POUPARD Philippe	Formateur expert - Groupement national pour la formation automobile 15, rue M. Chagall 31700 BLAGNAC
M. POUSSE Jean-François	Ingénieur en chef Impasse Calaria 31120 LACROIX-FALGARDE - (Tél. 05.61.76.36.69)
Mme PRAT Maryse	Directrice organisme d'HLM Cité Jardin - 1, rue d'Auvergne 31702 BLAGNAC Cedex
M. PUJALTE André	Directeur territorial – Directeur de la Vie Scolaire Mairie de Toulouse 1, rue de Sébastopol 31000 TOULOUSE
M. PUYSEGUER Jean-Louis	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Président du SIVOM de Saint-Gaudens 31800 GAUDENS

Mme RAGEOT Gaëlle	Bibliothécaire – Resp. médiathèque – Syndicat mixte des Abattoirs 76 allées Charles de Fitte 31300 TOULOUSE
Mme RAISON A.M.	Maître de conférence universités, praticien des hôpitaux, médecin directeur service communal hygiène et santé 221, avenue Lardonne 31100 TOULOUSE
M. RAPHA	Conseiller des activités physiques et sportives Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports 174 avenue Saint-Exupéry - Bât. B 31400 TOULOUSE
M. Marc RAVET	Technicien supérieur chef – Sous-direction technique – SIEMN 31 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE
Mme RAMADE Sabine	Rédacteur territorial principal – Service concours - Centre de gestion 31 1, rue G. Marconi - BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
M. RAYNAL Norbert	Administrateur - Centre de gestion de la Haute-Garonne 1 rue Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme REAUST Maryse	Technicien supérieur chef – Responsable informatique – CNEPT 9 rue A. Coutot 31023 TOULOUSE Cedex
M. REBUFFATI Hervé	Attaché – Directeur service Enfance Jeunesse – Mairie d'Aucamville Mairie – BP n° 509 31140 AUCAMVILLE
Mme REDOULY Sylvie	DRH à la CA du Grand Toulouse 7, rue du Vercors 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. REMY Patrick	Directeur Général - Mairie de Cornebarreau 2 place Achille Vladieu 31700 CORNEBARRIEU
Mme RESNIKOW	Responsable de circonscription Blagnac - Conseil général 31 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
Mme RICAUD-DROIZY Héléne	Maître de conférence et psychologue - Université Le Mirail 11, rue Yvan Lacassagne - Bât. D1 - Appt. 11 31300 TOULOUSE
Mme RIEU Valérie	Attaché – DGS Mairie de Cazères – Hôtel de ville 31220 CAZERES
Mme RIGUAL Claudine	Puéricultrice cadre de santé – Directrice de crèche – CCAS de Toulouse 5 rue de Varsovie 31300 TOULOUSE
M. RIVES Jean	Professeur université Toulouse II 50, rue de la Chaussée 31000 TOULOUSE - (Tél. 05.61.52.25.49)
M. RIVES Marc	Brigadier-chef de police municipale - Mairie de Saint-Jean 31240 SAINT-JEAN

M. ROBART Jean-Jacques	Ingénieur en chef 1ère catégorie HC - Directeur de l'Architecture 17, place de la Daurade 31000 TOULOUSE
M. RODRIGUEZ René	Ingénieur en chef classe normale - Cadre pédagogique - CNFPT 9 rue A. Coulet 31023 TOULOUSE Cedex
M. RODRIGUEZ Valentin	Attaché de conservation - Resp. conserv Syndicat mixte Les Abattoirs 76 allées Charles de Filte 31300 TOULOUSE
Mme RODDAZ	Chef du service RMI Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme ROGER	Responsable de circonscription Pont Vieux Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme ROMEU Aline	Directrice - Médecin HC - Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. RONCE Georges	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Lauzerville 31650 LAUZERVILLE
M. ROTH Charles	Technicien - Responsable service transports Mairie de Cugnaux - 28 rue des Bleuets 31270 VILLENEUVE TOLOSANE
Mme ROTH Marie	Rédacteur territorial - Responsable CCAS Mairie 31270 VILLENEUVE TOLOSANE
Mme ROUAIX Nicole	Infirmière surveillante des services médicaux - Chargée d'enseignement - Institut de Formation en Soins Infirmiers Avenue J. Poulhès 31403 TOULOUSE Cedex 4
M. ROUDIERE Claude	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Saint-Marcel-Paulel 31590 SAINT-MARCEL-PAULEL
M. ROUGE Gilbert	Attaché - Référent filière Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme ROUMENS Marie-Christine	Attaché principal - Directrice adjointe - Conseil Général de la Hte-Gne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
M. ROUSSIN François	Contrôleur divisionnaire chef de l'atelier Auto SGAP 32, rue des Violettes 31380 FLAISANCE-DU-TOUCH
M. ROUZIES Gérard	Inspecteur de la Jeunesse et des Sports Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports 5, rue du Pont Montaudran - BP n 7009 31068 TOULOUSE Cedex 7

M. ROZES Jean	Technicien chef – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme RUFFAT Maryse	Secrétaire de mairie - Marie de Ste Foy d'Algrefeuille 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE
Mme RUMEAU Martine	Adjoint d'animation Mairie de Blagnac - Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
M. RUQUET Adolphe	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Conseiller général du canton de Rieux Volvestre 31310 RIEUX
Mme SAFFORES Géraldine	Ingénieur – Chargé d'étude à l'urbanisme - SICOVAL / C. d'agglomération Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme SAGET Muriel	Directrice de la section sanitaire et sociale – IFR S 2 bis E. Pelletier – BP n° 12077 31047 TOULOUSE Cedex
M. SAINT-CRIQ Stéphane	Attaché territorial – Directeur général des services Mairie 31270 FROUZINS
M. SAINT-PASTOU Jean-Claude	Ingénieur – Directeur services techniques Mairie 31250 REVEL
M. SALABERT Bernard	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Saint-Paul-sur-Save 31530 SAINT-PAUL-SUR-SAVE
M. SALEIL Georges	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire d'Aureville 31320 AUREVILLE
M. SANCHEZ Albert	Ingénieur – DAST - Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme SANCHIS Francine	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Juzet-de-Luchon 31110 JUZET-DE-LUCHON
Mme SANCHOU Paule	Professeur de Faculté-Université Toulouse Mirail 29 A, boulevard Jean Brunhes 31300 TOULOUSE
M. SARRAUTE Jean	Directeur CCAS - Foyer Résidence Loubayssens Avenue Léo Lagrange 31270 CUGNAUX
M. SATGE Adonis	Ingénieur en chef 1ère cat. hors classe - Directeur de la voie publique 224, chemin du Sang du Serp 31000 TOULOUSE
M. SAVELLI René	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire d'Auzas 31360 AUZAS
Mme SCARAMUZZINO	Responsable de circonscription Mirail - Conseil g ^{al} de la Haute- Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9

Mme SCHNEPP Lydia	Adjoint d'animation – Directrice adjointe CLSH – SICOVAL Le Mares 31290 AVIGNONNET-LAURAGAIS
Mme SCLAFER Aline	Rédacteur chef territorial – Assistante personnel – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
M. SEBASTIEN Gilles	Maître de conférence droit public - Université Toulouse 1 Place Anatole France 31042 TOULOUSE Cedex
M. SEBI Jacques	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de MONTRABE 31850 MONTRABE
M. SEMPE Christian	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Saint-Orens-de-Gameville 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
M. SENEGES Jean-François	Attaché – Directeur financier – Ville de Ramonville 3, avenue Paul Marty 31390 CARBONNE
Mme SERRA Roselyne	Directeur territorial – Cadre pédagogique – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE cedex
Mme SIBRA Fabienne	EJE – Directrice halle-garderie Mairie de Villefranche-de-Lauragais – Chemin des Berges 31290 VILLENouvelle
Mme SIMON Noëlle	Attaché Principal - Mairie de Blagnac Hôtel de ville 31706 BLAGNAC Cedex
M. SIMON Pierre	Ingénieur - Directeur général honoraire - Soc architecture ville de Tlse 26 bis, rue Miramar 31200 TOULOUSE (Tél. 05.61.57.00.77)
M. SOLERA Bernard	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Président du Syndicat de voirie de Quint 31130 QUINT-FONSEGRIVES
M. SOUM Gabriel	Professeur des universités 6, rue Figeac 31200 TOULOUSE - (Tél. 05.61.47.46.64)
Mme SOUQUE Maryse	Attaché en retraite – Ancien dir Aff soc. – CCAS 31700 BLAGNAC
M. STAES Olivier	Maître de conférence - Université des Sciences Sociales de Toulouse Place Anatole France 31000 TOULOUSE
Mme STERCKEMAN Chantal	Directrice Ecole d'aide soignante – Croix Rouge Française 71 chemin des Capelles 31300 TOULOUSE
M. STRAMARE Raymond	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Saint-Alban 31140 SAINT-ALBAN
Mme SYLVESTRE Arlette	Administrateur du Centre de gestion de la Haute-Garonne Maire de Launaguet 31140 LAUNAGUET
M. TARDIEU Michel	Conseiller technique et pédagogique Direction régionale et départementale Jeunesse et Sport 5, rue du Pont Montaudran - BP n°1 7009 31068 TOULOUSE Cedex 7

Mme TARROQUE Anne-Marie	Directrice d'école d'aldes soignantes – Croix Rouge Française 71 chemin des Capelles 31300 TOULOUSE
Mme le docteur TAUBER	Professeur de pédiatrie - Hôpital des enfants - CHU de Toulouse 330 avenue de Grande-Bretagne - BP n° 3119 - TSA 70034 31059 TOULOUSE Cedex 9
Mme TEXIER-LORY Nathalie	Puéricultrice – Directrice – Mairie de Colomiers 1 place de l'hôtel de ville – BP n° 330 31776 COLOMIERS
Mme THOMAS Sophie	Animatrice – Directrice de CLAE – Mairie de Labège Mairie rue de la Croix Rose 31670 LABEGE
Mme TIBI GUILHOT Laurence	Ingénieur – DST – Mairie de Gronade 11 rue J.F. de la Pérouse 31600 MURET
Mme TIGNOL Martine	Conseiller territorial des APS – Directeur service des sports Parc municipal des sports – Allées Bienès 31400 TOULOUSE
M. TIMINELLO Michel	Attaché territorial – Directeur général des services Mairie 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
Mme TKACZUK MOQUAY Viviane	Directrice du laboratoire vétérinaire départemental BP n° 87 31140 AUCAMVILLE
Mme TONIN Bernardette	Puéricultrice Hors Classe Mairie de Ramonville Saint-Agne Place Charles de Gaulle 31524 RAMONVILLE SAINT-AGNE
Mme TORRES	Responsable de circonscription Colomiers Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. TORRES Maxime	Conseiller socio-éducatif – Directeur du CCAS Mairie 31120 PORTET-SUR-GARONNE
M. TOURNET Jacques	Directeur général adjoint des Services Techniques Direction des systèmes informatiques 25 rue Valade 31000 TOULOUSE
M. TRAUTMANN Pierre	Directeur général des Services Hôtel de Ville - Place du Capitole 31000 TOULOUSE
M. TROUILHET Gérard	Attaché – Responsable administratif Musée des Augustins Ville de Toulouse – 22 rue Lakanal 31000 TOULOUSE
Mme TRULLA MONSERRAT Valérie	Rédacteur territorial – Secrétaire de direction – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme TRUCHSESS de RHEINFELDEN Sylvie	Directrice de l'ERASS - Hôpitaux de Toulouse 330, avenue de Grande-Bretagne 31059 TOULOUSE Cedex
M. TURC Raymond	Ingénieur divisionnaire des TPE retraité 21, rue de la Digue - Appt. 136 Beaulieu 31300 TOULOUSE - (Tél. 05.61.59.07.85)

M. TURRIES Michèle	Educatrice spécialisée - Centre de guidance infantile 27, rue Ingres 31000 TOULOUSE
Mme TUSSAU Anne	Technicien chef territorial Centre de gestion de la FPT 31 - BP n° 4424 31405 TOULOUSE Cedex 4
M. Jacques VABRE	Responsable transports – Ingénieur en chef – SICOVAL-SMTC Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
M. VAISSIERES Gilles	Rédacteur territorial principal – Comptable – CNFPT 9 rue A. Coutet – 31023 TOULOUSE Cedex
M. VALETTE Jean-Luc	Adjoint technique Centre Hospitalier Marchant 134, route d'Espagne 31400 TOULOUSE
Mme VAYSSIERE Eilette	Infirmière cadre de santé – Surveillante EHPAD Le Repos – CCAS Tise 5 rue des Gallois 31400 TOULOUSE
Mme VERDIER Blandine	Ingénieur chef CL EX – Directrice – Conseil général de la Haute-Garonne 1 boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 9
Mme VIACROZE Karine	Conseiller prévention – Technicien territorial - Centre de gestion 31 1 rue G. Marconi – BP n° 94424 31405 TOULOUSE Cedex 4
Mme VIDAL Marie-France	Attaché territorial – Responsable service des stages – CNFPT 9 rue A. Coutet 31023 TOULOUSE Cedex
Mme VIDAL	Responsable de circonscription Muret - Conseil général de la H ^{te} -Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
M. VIGNOLES Christian	Ingénieur en chef 2, chemin des Daturas 31200 TOULOUSE - (Tél. 05.61.67.94.20)
M. VIGNON Gérard	Retraité de l'AFPA 33, av. des Acacias 31120 ROQUES-SUR-GARONNE
Mme VITAL	Responsable de Circonscription Cazères Conseil général de la Haute-Garonne 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex
Mme YVENAT Frédérique	Attaché principal 2 ^{ème} classe - Direction des affaires sociales 1, rue Sébastopol 31000 TOULOUSE
Mme YVORA Patricia	Attaché principal 2 ^º classe – DGA Adm. Gale – SICOVAL / C. d'agglomération Rue du Chêne vert – BP n° 136 31676 LABEGE Cedex
Mme ZAUCHE-GAUDRON Chantal	Maître de conférence et H.D.R. - Université Lo Mirail 8, place des Pommiers 31240 SAINT-JEAN

LOT

M. ALCON Marc	Attaché territorial Communauté de communes Pays de Cahors 46000 CAHORS
Mme ANDRIEU Sylvie	Adjoint administratif territorial Mairie de Cahors 46000 CAHORS
M. BALDY Frédéric	Educateur sportif territorial de seconde classe Mairie de Cahors 46000 CAHORS
M. BALDY Jean-Claude	Directeur d'école en retraite 46140 LUZECH
M. BARDOC Jean-Louis	Chef d'atelier à la DDE du Lot Parc de matériel – Route de Lalbenque 46000 CAHORS
M. BARON Maurice	Chef de centre EDF-GDF retraité 104, rue des Thermes 46000 CAHORS – (Tél. 05.65.30.02.14)
Mme BARTHE Colette	Directrice d'Ecole maternelle Zacharie Lafage - Groupe Sud 46000 CAHORS
Mme BENJAMIN Line	Attaché territorial à la mairie de Bretenoux Mairie 46130 BRETENOUX
Mme BONESTEVE Sylvette	Attaché territorial Mairie de Cahors 46000 CAHORS
M. BOUET René	Administrateur du centre départemental de gestion Adjoint au maire de Duravel 46700 DURAVEL
M. BOUGON Jean-Marc	Attaché territorial – Directeur général des services Mairie de Figeac 46100 FIGEAC
M. BOURGADE Michel	Directeur de la solidarité départementale Rue Vignoble 46090 MERCUES
Mme BROCARD-CHAMPREUX Em.	Rédacteur territorial Communauté de communes du Canton de Montcuq 46800 MONTCUQ
Mme BRU Christine	Rédacteur territorial principal Communauté de communes Pays de Cahors 46000 CAHORS
Mme CAPELLE Françoise	Attaché territorial Place des Hirondelles 46300 GOURDON (Tél. 05.65.41.35.84)
M. CAVAILLE Jean-Marc	Agent de maîtrise qualifié Mairie de Cahors 46000 CAHORS
Mlle CARRER Marie-Françoise	Psychologue territorial Conseil général du Lot Centre médico-social 46000 CAHORS

Mme CAYROL Françoise	Payeur départemental du Lot Appt. 223 - 41, rue St Namphaise 46000 CAHORS - (Tél. 05.65.35.52.54)
M. CAZCARRA Serge	Directeur des ressources humaines conseil général du Lot Impasse Labro - Terre rouge 46000 CAHORS - (Tél. 05.65.35.34.52)
M. CHALADE Jean-Michel	Educateur sportif territorial hors classe Mairie de Gramat 46500 GRAMAT
M. CHEVALIER Alain	Brigadier-chef territorial principal Mairie de Figeac 46100 FIGEAC
M. CONTINSOUZAS Alain	Ingénieur TPE Bessières - Labastide-Marnhac 46090 CAHORS - (Tél. 65.22.59.30)
M. DESNEAUX Jacques-Olivier	Attaché territorial – Directeur général des services Communauté de communes Pays de Cahors 46000 CAHORS
Mme DRUEL Janine	Administrateur du Centre départemental de gestion Adjoint au maire de Gourdon 46300 GOURDON
M. FOISSAC Raymond	Administrateur du Centre départemental de gestion Adjoint au maire de Souillac 46200 SOUILLAC
Mme GARRIGUES Danielle	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles Ecole Maternelle Rue Mazelié 46170 CASTELNAU-MONTRATIER
M. GLEYAL Jacques	Contrôleur principal Mairie de Cahors 46000 CAHORS
M. GUEYLARD Mickaël	Attaché territorial – Directeur général des services Mairie de Gourdon 46300 GOURDON
Mme HAUTEFEUILLE Elisabeth	Médecin territorial - Conseil général du Lot Centre médico-social 46000 CAHORS
M. HENRAS Jean-Marie	Agent de maîtrise territorial principal Communauté de communes de Castelnaud-Montratie Mairie 46170 CASTELNAU-MONTRATIER
M. JARDILLIER Paul	Directeur général des services du département Conseil général du Lot
M. JUTIER Alain	Secrétaire général de la communauté de communes de la vallée du Lot et du Vignoble Le Bourg 46140 CAILLAC
Mlle LABROUSSE Valérie	Rédacteur territorial – Mairie de Gramat 46500 GRAMAT
Mme LACARRIERE Suzanne	Directeur - Pôle Habitat et Développement social Conseil général du Lot 46000 CAHORS

Mme MALBEC Anne	Attaché territorial - Communauté de communes Pays de Gramat 46500 GRAMAT
Mme MAUREL Virginie	Psychologue – Centre hospitalier de Cahors – Sce douleur soins palliatifs 335 rue Wilson 46000 CAHORS
M. MAURY Daniel	Vice-président du centre départemental de gestion du Lot Maire de Montcuq 46800 MONTCUQ
Mme MAYE Claudine	Infirmière Cadre de Santé - Directrice Maison de retraite La Miséricorde 46120 LACAPELLE-MARIVAL
M. MAZET Gérard	Ingénieur à la mairie de Cahors Hôtel de ville 46000 CAHORS
M. MAZET Serge	Secrétaire général de la ville de Souillac 29, avenue Martin Malvy 46200 SOUILLAC
M. MICHENON Jacques	Chef de subdivision de l'équipement 28 lot Lameille 46700 PUY L'EVEQUE - (Tél. 05.65.30.85.59)
Mme MONDIN Lucie	Puéricultrice territoriale Conseil général du Lot - Centre médico-social 46300 GOURDON
Mme PAUCOT Marie-Hélène	Rédacteur territorial-chef Directrice de la Maison de retraite "L'Etoile du Soir" 46270 MONTREDON
Mme PERIER Maryse	Conseiller territorial en Economie sociale et familiale Conseil général du Lot - Centre médico-social 46100 FIGEAC
M. PETIT Jean	Vice-président du Centre de gestion du Lot Et maire d'Espère 46090 ESPERE
M. PLANTE Michel	Technicien supérieur principal Maire de Gourdon 46300 GOURDON
M. POUGET Jacques	Président du Centre départemental de gestion Maire de Lalbenque 46230 LALBENQUE
Mme ROLLAND Dominique	Directrice d'Ecole maternelle Croix de Fer 46000 CAHORS
M. ROQUES Pierre	Attaché territorial Pôle Habitat et Développement social Conseil général du Lot 46000 CAHORS
Mme ROUILLON Nadine	Directeur - Pôle Habitat et développement social Conseil général du Lot 46000 CAHORS
M. SALLE Albert	Administrateur du Centre départemental de gestion Maire de Biars-sur-Cère 46130 BIARS-SUR-CERE
M. SANS Patrice	Technicien territorial à la mairie de Figeac Puy Blanc 46100 CAMBES

Mme SENEZ Françoise	Infirmière Institut Camille Mirot 46120 LEYME
M. SER Bernard	Agent de maîtrise territorial principal Mairie de Flgeac 46100 FIGEAC
M. SERAUDIE Georges	Technicien territorial chef à la mairie de Flgeac Chemin des Crêtes 46100 FIGEAC
M. TEYSSEDRE Jean-Paul	Brigadier-chef territorial principal Mairie de Cahors 46000 CAHORS
Mme VALERY Marie-Christine	Directrice d'école maternelle - Ecole annexe Camille Chapou Route du Payrat 46000 CAHORS
Mme VAN HOYLANDT Corinne	Assistant social territorial Conseil général du Lot - Centre médico-social 46400 SAINT-CERE
Mlle VIDAL Michèle	Educateur spécialisé territorial Conseil général du Lot - Centre médico-social 46400 SAINT-CERE

TARN

Mme ABLANA Annette	Responsable service formation – DRH – Conseil général du Tarn 81000 ALBI
Mme ALBERT Maryse	Attaché Territorial 10 chemin des Vignes – Les Salvages 81100 BURLATS
M. AMARGER Eric	DRH – Conseil général du Tarn 14 place Edmond Canet 81000 ALBI
M. AMEN Jacques	Conseiller municipal délégué au personnel Retraité de l'éducation nationale Mairie 81108 CASTRES Cedex
M. AMIEL Max	Maire d'Arthès 9, chemin du Docteur Griffoullères 81160 ARTHES
M. ASTIE Alain	Maire – Professeur agrégé 9 côte du Roucassou 81400 ROSIERES
M. BARBARA André	APASU - Lycée Borde Basse 81100 CASTRES (Tél. 05.63.35.20.17)
M. BARDOU Marc	Attaché de préfecture Chemin du Rosé 81100 CASTRES
M. BARRET Daniel	Responsable des ressources humaines - OPHLM de Castres 28 bis rue d'Emparé - BP n° 263 81104 CASTRES Codex
M. BEAUSSART Xavier	Ingénieur subdivisionnaire – Syndicat mixte Thoré Agout 81290 LABRUGUIERE

M. BENKEMOUN Gérard	Directeur - Direction des relations avec les collectivités territoriales Préfecture du Tarn 81000 ALBI
M. le docteur BERGIS Armand	Service Gynécologie obstétrique Centre hospitalier d'Albi 22, boulevard Général Sibille 81000 ALBI
Mme BERTHOMIEU Isabelle	Surveillante en chef - Service gynécologie obstétrique Centre hospitalier d'Albi 22, boulevard Général Sibille 81000 ALBI
M. BERTRAND René	Maire de Combeffa - La Bourdarlé 81640 COMBEFFA
Mme BLASCZAK Christel	Psychologue du travail - Conseil général du Tarn Caussanel 81350 SAINT-GREGOIRE
Mme BOLON Chantal	Conseiller socio-éducatif - Chargée de mission RMI - DS 81 Hôtel du département 81013 ALBI Cedex 9
Mme BORIES Claudette	Directrice Ecole Maternelle 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS
M. BOULZE Bernard	Conseiller municipal Maire de Salvagnac Le Cellier 81630 MONTVALEN
M. BOUZID Thomas	Attaché spécial animation En Baralié 81500 LUGAN
M. BOYER Eric	Attaché territorial - Mairie de Cordes Route des Ecoles 81640 MONESTIES
Mme BRAS Véronique	Responsable administration G ^{ste} Tarn-et-Garonne Habitat 401 boulevard Irénée Bonnafous - BP n° 239 82002 MONTAUBAN Cedex
Mme CABANIS Geneviève	Educatrice jeunes enfants - Mairie d'Aussillon 18 rue de la Liberté 81200 AUSSILLON
Mme CADAS Véronique	Assistant socio éducatif - Foyer Logement Monesties 59 ter Four Der Bayle 81160 ARTHES
M. CALS Sylvain	Maire - Docteur en droit Résidence Sainte Carême - 74 rue Jean de la Fontaino 81000 ALBI
Mme CAMBON Régine	D.G.S. - 1133 route de Lavaur 81370 SAINT-SULPICE
M. CAMPEGGI Thierry	Directeur - Communauté de communes du Réalmontais 11 rue Pasteur 81600 GAILLAC
Mme CATHALA Françoise	DGS - Communauté Tarn et Dadou 81300 PUYBEGON
M. CASEL Thomas	Architecte - CAUE du Tarn - Conseil général du Tarn Chemin de Peyret 81000 ALBI
M. CASTES Gilles	Maire - Directeur INRA 81190 TREVIEU

M. CLARENC Robert	Maire de Vielmur 2, lotissement de la Gare 81570 VIELMUR – (Tél. 05.63.74.39.69)
Mme CORRIERI-FICARRA Viviane	Infirmière puéricultrice – UT de Gaillac 20 rue Henri de Toulouse Lautrec 81000 ALBI
Mme COUSINIER Danielle	Formatrice à l'IFSI d'Albi Rue des 3 Tarn 81000 ALBI
Mme CURVALLE Bernadette	Directrice Maison de retraite Champ Rouge 81990 PUYGOUZON
Mme le docteur DARME Annie	Médecin du travail - Cité administrative 19, rue de Ciron 81000 ALBI
Mme DEPRE BOUTET Françoise	DRH Adjointe Conseil général du Tarn Chomin de Peyrel 81000 ALBI
M. DELJARRY Jean-Louis	Ingénieur en chef - Service Etude d'architecture et d'aménagement 87 rue Pierre Corneille 81108 CASTRES Cedex - (Tél. 05.63.71.57.32)
Mme DE VRIES Caroline	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche Borio Nobo 81710 NAVES
Mme DIMIER DELOUTEAU Chantal	Rédacteur En Ginest 81500 LAVAUR
Mme DUPLAN Josie	Attaché territorial principal Responsable de la Mission logistique Aide Sociale - DS 81 Hôtel du Département 81013 ALBI Cedex 9
Mme ENGEL Nicole	Directrice Ecole Maternelle Calmettes 1, rue de Metz 81000 ALBI
M. ETIENNE Robert	Retraité de l'enseignement technique 14, rue Labar 81380 LESCURE D'ALBIGEOIS - (Tél. 05.63.60.76.17)
Mme FALL Marie-Christine	Responsable de l'Agence d'Empalot – OPAC 19, rue de Cannes 31400 TOULOUSE
M. FEBRER Alexis	Ingénieur en chef 2, rue Maurice Genevois 81000 ALBI - (Tél. 05.63.54.76.75)
M. FERNANDEZ Sylvain	Maire 3 rue des Acacias 81580 CAMBOUNET SUR SOR
M. FLORIOT Philippe	Chef de service Aide Sociale – Conseil général du Tarn 8, rue Charles Gounod 81160 SAINT-JUERY
Mme FOURNAISE Edith	Infirmière Maison de Retraite Bellegarde 81998 ROQUECOURBE
Mme FRANCOIS Monique	Direction Maison de Retraite 23 avenue Jean-Jaurès 81190 PAMPELONNE

Mme FRESCO Corinne	Médecin territorial -- Unité handicap et dépendance - DS 81 Hôtel du département 81013 ALBI Cedex 9
Mme FUENTES Michèle	Attaché Territorial La Peyre 81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES
M. GABARRE Daniel	Bibliothécaire Mairie 81300 GRAULHET
Mme GALINIE Marie-Françoise	Formatrice Institut formation soins infirmiers 29 avenue des Hirondelles 81990 PUYGOUZON
Mme GARCIA Valérie	Attaché – Responsable antenne pédagogique – CNFPT 19 boulevard du Ludo 81000 ALBI
Mme GARRIGUES Anne-Marie	Directeur général des Services 36 rue Eugène Delacroix 81160 SAINT-JUERY
Mme GRILL Nathalie	Directeur général des Services Mairie de Labruguière 81290 LABRUGUIERE
M. HERNANDEZ Michel	Conseiller municipal mairie de Brens – Cuisinier Lotissement Montplaisir – La Fédarié 81600 BRENS
Mme INIGO Delphine	Chef de bureau Direction des relations avec les collectivités territoriales Sous-préfecture du Tarn 81100 CASTRES
Mme JALBY Karine	Attaché Territorial 7, rue de Berthault 81250 ALBAN
M. JOUVES Jacques	Directeur territorial - Directeur adjoint de la solidarité DS 81 - Hôtel du département 81013 ALBI Cedex 9
Mme KOELTGEN Elisabeth	D.R.H. – OPHLM du Tarn 2 rue Général Gallieni 81000 ALBI
M. KOWALIK Jean-François	Adjoint au maire 81400 BLAYE-LES-MINES
M. LABORDE Christian	S.G.A. DRH Mairie 81100 CASTRES
M. LAFAURIE Guy	Attaché d'administration universitaire 10, rue de la République 81000 ALBI - (Tél. 05.63.47.00.41)
Mlle LAFFITTE Laetitia	Ingénieur paysagiste – CAUE du Tarn - Maison des Communes 188 rue de Jarlard 81000 ALBI
Mme LAFFITTE Véronique	Directrice administrative financière du Laboratoire dépt d'hygiène 81000 ALBI
M. LAGASSE Christian	Maire de Cambounès 81260 CAMBOUNES

M. LERIDAN Jean-Pierre	Attaché principal 1 ^{ère} classe – Mairie de Blaye-les-Mines 81400 BLAYE-LES-MINES
M. LEROY Christophe	Directeur des services techniques 1 impasse de l'Arcade 81370 SAINT-SULPICE
Mme LIFRAUD Dominique	Directrice - Maison de retraite 44 chemin des Vignes 81710 SAIX
M. MAISONNIER Serge	Attaché territorial p ^{pal} - Responsable du Service de l'aide aux structures DS 81 - Hôtel du département 81013 ALBI Cedex 9
Mme MARTIN Maryse	Conseillère municipale 81640 MONESTIES
Mme MERCE Danielle	Ingénieur en chef – C2A - Communauté d'Agglomération de l'Albigeois 81000 ALBI
M. MIALHE Pierre	Attaché Territorial Secteur Population Mairie 81100 CASTRES
Mme MICHALIK Marie-Christine	Animatrice -- Relais Assistante Maternelle Le Théron 81150 CESTAYROLS
M. MILLET Benoît	Directeur des ressources humaines et des Affaires sociales Hôtel de ville 81000 ALBI
Mme MONTAGNE Christine	Rédacteur 3 la Montagnarié 81110 DOURGNE
Mme MONTELS Evelyne	Attaché Territorial Le Village 81170 AMARENS
Mme NEGRE Béatrice	Attaché Territorial 16 rue de la Liberté 81230 LACAUNE
M. NORGE RIERA Yves	Retraité de l'éducation nationale Le Mazot 81150 TERSSAC - (Tél. 05.63.54.31.27)
M. OLIVIER Claude	Ingénieur subdivisionnaire DDE Albi Nord 81000 ALBI
M. PASCAREL Roger	Ingénieur en chef mairie de Castres 60, rue Goya 81100 CASTRES (Tél. 05.63.72.11.76)
M. PIOVESAN Jean-Pierre	Directeur Planète Obade 9 avenue de Mazamet 81090 LAGARRIGUE
M. PRIME Jean-Pierre	Maire-Adjoint de Fayssac Enseignant 81150 FAYSSAC
Mme PUECH Montserrat	Attaché, responsable du Service du Personnel 81990 CUNAC - (Tél. 05.63.45.04.24)
M. RICHARD Michel	Secrétaire général inspection académique 16, rue des Lilas 81990 LE SEQUESTRE - (Tél. 05.63.38.96.71)

Mme ROBERT Aline	Maire de Curvalle Carmaux 81250 SAINT-ANDRE
M. ROCACHER Bernard	Ingénieur en chef - Chef de service qualité des espaces publics Mairie 81108 CASTRES Cedex
Mme ROQUELAURE Anne-Marie	Conseiller socio-éducatif - Responsable de l'équipe médico-sociale APA DS 81 - Hôtel du département - 81013 ALBI Cedex 9
M. SUAREZ Michel	Rédacteur 81660 PAYRIN AUGMONTEL
Mme SUC Nicole	Chef Unité Sage-femme Centre hospitalier d'Albi 22, boulevard Général Sibille 81000 ALBI
Mme TAYAC Nadine	Directrice du centre de gestion du Tam 81000 ALBI
M. TERROUX Philippe	Technicien supérieur chef - SIA du Carmausin 28 rue de la Verrerie 81400 CARMAUX
Mme TRUCHESS Sylvie	Directrice de l'Ecole régionale d'assistant de service social Hôpital de Purpan 330, avenue de Grande Bretagne 31059 TOULOUSE
Mme VALAT Caroline	Directrice adjointe -- CDG 81 81000 ALBI
M. VERDIER Jean-Pierre	Maire adjoint 81640 MONESTIES
M. VERGNES François	Enseignant Lycée Lapérouse - Maire de Labastide-de-Lévis 18, grand rue 81150 LABASTIDE-DE-LEVIS
M. VIALETES Serge	Attaché Territorial 22 rue du Luxembourg 81000 ALBI
Mme VILLIOT Valérie	Attaché territorial - Communauté d'agglomérations Castres Mazamet Espace ressources, le Causso, Espace Entreprise 81115 CASTRES Cedex
Mme ZEVACO Claudine	Infirmière puéricultrice - UT de Gaillac 16 rue de l'Autan 81990 PUYGOUZON

TARN-ET-GARONNE

L'un quelconque des maires ou présidents d'établissements publics de Tarn-et-Garonne, soit en qualité d'élu, soit, si sa profession l'y autorise, en tant que personnalité qualifiée.

Mme BEDENES Roselyne	Assistant qualifié du Patrimoine Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. BELBIS Michel	Attaché Principal Mairie de Castelsarrasin 82100 CASTELSARRASIN

M. BERTACCO Sergio	Technicien territorial principal Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme BIANCO-AUSSET Lily	Infirmière territoriale - MAPAD Les Chênes Verts 82370 VILLEBRUMIER
Mme BONNEFOI Thérèse	Animateur territorial Mairie de Beaumont-de-Lomagne 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE
M. BORDARIES Gérard	Ingénieur Subdivisionnaire Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. BORDAS Jean-Louis	Animateur territorial chef Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme BUSQUET Danièle	Secrétaire de Mairie Mairie de Monbéqui 82170 MONBEQUI
M. CAILA Pascal	Directeur Services Culturels Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme CALAUZENE Jocelyne	Secrétaire de Mairie Mairie de Lizac 82200 LIZAC
Mme CALVO Chantal	Secrétaire de Mairie Mairie de Saint-Nauphary 82370 SAINT-NAUPHARY
Mme CAMBON Claudine	Directeur territorial Conseil Général 82013 MONTAUBAN Cedex
Mme CAMPOURCY Marie-Josée	Adjoint administratif principal Mairie de Bouillac 82600 BOUILLAC
M. CARDON Michel	Trésorier Principal en retraite 9, rue Denfert Rochereau 82000 MONTAUBAN
Mme CARILLO Pierrette	Attachée territoriale Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. CHALLAND Jean-Pierre	Rédacteur chef Mairie de Lafrançaise 82130 LAFRANCAISE
Mme CHIABO Dominique	Adjoint administratif principal Mairie de Larrazet 82500 LARRAZET
M. COULON Dominique	Adjoint administratif Mairie de Vaissac 82800 VAISSAC
Mme COULON Marie-Christine	Rédacteur territorial principal Centre de gestion 82000 MONTAUBAN
Mme CUBAYNES Michèle	Rédacteur Chef Mairie de Caussade 82300 CAUSSADE
M. DAUCH Jacques	Chef de police municipale Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN

Mme DAYRIES Martine	Secrétaire de Mairie Mairie de Lamothe Capdeville 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE
M. DEMAYA Laurent	Animateur territorial Communauté de communes des deux rives 82400 VALENCE D'AGEN
M. DESSAINT Joël	Directeur territorial Conseil Général 82013 MONTAUBAN Cedex
M. DI COSTANZO Gérard	Professeur des Ecoles en retraite 230, rue Lafayette 82000 MONTAUBAN
Mme DURAND Régine	Rédacteur territorial Mairie de Montricoux 82800 MONTRICOUX
M. FABRE Jacques	Ingénieur en chef Conseil Général 82013 MONTAUBAN Cedex
Mme FALC Viviane	Secrétaire de mairie Mairie d'Auvillar 82340 AUVILLAR
Mme FASAN Elisabeth	Secrétaire de Mairie Mairie de l'Honor de Cos 82130 L'HONOR DE COS
Mme FIEDES Nathalie	Ingénieur Subdivisionnaire Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme GASC Martine	Rédacteur principal Mairie de Caussade 82300 CAUSSADE
M. GONZALES Francis	Chef de police municipale Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. GUIRADO Raphaël	Chef de travaux en retraite 425, avenue Jean Jaurès 82370 LABASTIDE ST PIERRE
Mme HERGUER Myriam	Attachée territorial Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. JAMME Kléber	Secrétaire de Mairie Mairie de Villebrumier 82370 VILLEBRUMIER
Mme LABORDE Marie-Madeleine	Médecin territorial hors classe Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. LACHEVRE Serge	Directeur général des services Mairie de Moissac 82200 MOISSAC
M. LANDON Philippe	Attaché territorial Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. LEVY Robert	Conseiller socio-éducatif MAPAD Les Chênes Verts 82370 VILLEBRUMIER
M. LORENZO Pierre	Technicien territorial chef - Centre de gestion 82000 MONTAUBAN

Mme LOT Nicole	Directrice de l'EPLA 82000 MONTAUBAN
M. MALVESTIO Gilbert	Contrôleur territorial de travaux Mairie de Valence d'Agon 82400 VALENCE D'AGEN
Mme MARCELLIN Laurence	Technicien territorial - Centre de gestion 82000 MONTAUBAN
M. MARTINEZ Marc	Educateur des APS Hors classe Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. MATAYRON Michel	Chef du Service des Sports Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. MAUFOUX Marie-Françoise	Conseiller socio-éducatif Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. MAUREAU Gilbert	Contrôleur de travaux Syndicat de Voiries de St Nicolas 82210 SAINT NICOLAS
M. MEYER William	Secrétaire de Mairie Mairie de Montbeton 82290 MONTBETON
Mlle MONTERO Corinne	Adjoint administratif principal Mairie de Verdun-sur-Garonne 82600 VERDUN-SUR-GARONNE
M. MONTET Benoit	Technicien territorial Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme OREMPULLER Laurence	Agent d'animation Mairie de St Etienne de Tulmont 82410 ST-ETIENNE DE TULMONT
M. PELEGRIN Jean-Pierre	Directeur territorial Conseil général 82013 MONTAUBAN Codex
Mme PENCHE Marylène	Rédacteur territorial Syndicat d'Electricité de Tarn-et-Garonne 82000 MONTAUBAN
Mme PAGNY Nicole	Attachée territorial Directrice du CCAS - CCAS de Moissac 82200 MOISSAC
Mme PORIN Céline	Conseillère d'éducation populaire et de Jeunesse DDJS de Tarn-et-Garonne
M. POUSSIN Jean-Claude	Conseiller des APS en retraite 82200 MOISSAC
Mme PRUNEDA Colette	Educateur de jeunes enfants Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme FARROUX Geneviève	Attaché territorial principal Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. RASSOUL Saïd	Technicien territorial chef Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. RAVAILHE Claude	Attaché Principal 1ère classe Conseil général 81013 MONTAUBAN Codex

M. ROUBELET Jean-Luc	Technicien territorial chef Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. ROUGE Serge	Directeur territorial Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
Mme SERNY Laurence	Attachée territoriale Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. SINGLA Daniel	Technicien territorial chef Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN
M. SOULIE Christophe	Rédacteur secteur animation Communauté de communes Quercy Caussadais 82300 CAUSSADE
M. TASTAYRE Yasmina	Assistant territorial médico technique Cadre de santé Conseil général de Tarn-et-garonne
Mme TESSEYRE Pascala	Directrice C.F.A. 82000 MONTAUBAN
M. TRESCAZES Eric	Secrétaire de Mairie Mairie de Meauzac 82290 MEAUZAC
Mme VIGUIER Florence	Conservateur de musée 2ème classe Mairie de Montauban 82000 MONTAUBAN

Article 2 : La présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs des départements de l'Aveyron, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

Fait à Toulouse, le 31 janvier 2006

Le Président,
P. KINTZ

Le Greffier en Chef,
J. LALBERTIE

**AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION ET
UNION REGIONALE DES CAISSES D'ASSURANCE MALADIE
DE MIDI-PYRENEES**

Réseau PALLIADOL 82 : Décision conjointe de financement modificative - ARH/URCAM N° 3/2005

Les directeurs de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées.

Vu les articles L 162-43 à L 162-46 du code de la sécurité sociale

Vu l'article L 6321-1 du code de la santé publique

Vu le décret n° 2002-1298 du 25 octobre 2002 relatif au financement des réseaux

Vu le décret n° 2002-1463 du 17 décembre 2002 relatif aux critères de qualité et conditions d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation des réseaux de santé

Vu la circulaire MIN/DHOS//DSS//CNAMTS n° 610 du 19 décembre 2002 relative aux réseaux de santé

Vu la circulaire inter-régimes n° 175/2002 du 30 décembre 2002

Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 2005 portant détermination de la dotation nationale des réseaux pour l'année 2005.

Vu l'avis du Comité Régional des Réseaux de Midi-Pyrénées du 3 décembre 2003.

Décident conjointement d'une modification du financement attribué dans le cadre de la dotation de développement des réseaux

au réseau PALLIADOL 82 représenté par son promoteur l'association loi 1901 « PALLIADOL 82 », dont le siège social est situé au 40 bis rue Léon Cladel, 82 000 MONTAUBAN. Le Dr Denis PORTE représente juridiquement cette association en qualité de Président.

Cette décision complète la décision conjointe de financement ARH/URCAM du 22 décembre 2003 et sa décision modificative du 21 décembre 2004.

Préambule :

Les réseaux de santé ont pour objet de favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, notamment de celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires.

Les réseaux de santé qui satisfont à des critères de qualité et conditions d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation peuvent bénéficier de financements publics, parmi lesquels, au sein de l'ONDAM, la dotation nationale de développement des réseaux. Cette enveloppe est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement des réseaux et les dérogations aux dispositions du code de la sécurité sociale.

La décision de financement, qui ne peut excéder 3 ans, détermine la hauteur du financement ainsi que les modalités de versement (règlement forfaitaire à la structure gestionnaire du réseau ou règlement direct aux professionnels et/ou aux patients des prestations dérogatoires) et la périodicité (échéances de paiement).

Article 1 : Présentation du réseau financé

Nom du réseau : PALLIADOL 82

Numéro d'identification : 960730026

Thème : Soins palliatifs et douleurs chroniques

Zone géographique : Département du Tarn-et-Garonne

Caisses d'assurance maladie concernées :

- ♦ Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées ;
- ♦ Caisses de Mutualité Sociale Agricole de Midi-Pyrénées ;
- ♦ Caisse Maladie Régionale de Midi-Pyrénées ;
- ♦ Autres Régimes Spéciaux.

Article 2 : Décision de financement

Budget accordé pour l'année 2005 : 539 286 €

Le budget 2005 initialement accordé au réseau a été augmenté pour couvrir :

♦ D'une part la prise en charge des forfaits dérogatoires relatifs à la coordination des équipes soignantes du réseau du réseau. Sur la base de la lettre réseau LR/MPS/52/2004 du 30 novembre 2004 en l'absence de négociations conventionnelles ces indemnités sont maintenues à titre transitoire sur la DRDR pour l'année 2005 (et provisionnées en 2006 dans l'attente des avenants conventionnels). Le financement complémentaire accordé à ce titre en 2005 au réseau couvre les frais engagés par le réseau dans le cadre de son activité 2005.

♦ D'autres part, un financement DRDR complémentaire au titre de l'exercice 2005 est accordé au réseau pour financer l'extension mutualisée du système d'information développé par le réseau ARCADE 65. Cette enveloppe mutualisée doit bénéficier aux réseaux PALLIADOL 82, RELIENCE 31 et ICARE 46. Elle couvre des frais inhérents à la mise en place du système d'information qui sont répartis comme suit :

Maîtrise d'œuvre : 38 272 € TTC

Adaptation de la solution ARCADE pour permettre l'extension à l'ensemble des réseaux douleur et soins palliatifs : 11 960 € TTC

Infrastructure de la plateforme (matériel et logiciels) : 26 312 € TTC

L'ARH et l'URCAM estiment que le coût d'extension par réseau estimé à 15 000 € HT (devis SQLI) doit être couvert d'une part par la provision donnée via la DRDR à ARCADE 65 de 10 000 € et par l'enveloppe initiale hors DRDR de 300 000 €.

Maîtrise d'ouvrage : 57 535 € TTC

En ce qui concerne l'étude préalable à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude préalable à la mise en place du système d'information du réseau PALLIADOL 82 : 7 535 € TTC

L'ARH et l'URCAM décident d'octroyer une enveloppe forfaitaire de 50 000 € TTC à titre de provisions pour les trois réseaux (PALLIADOL 82, RELIENCE 31 et ICARE 46) à charge pour les trois réseaux et le prestataire d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de s'inscrire dans ce budget.

Durée du financement : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2004

Mode de versement : forfait global "tout compris" versé au réseau, décliné en sous-forfaits

Article 3 : Modalités de versement du forfait global

Les budgets des années 2007 et 2008 pourront être réajustés ultérieurement au regard de la montée en charge effective du réseau.

Total versé en 2003	89 857,80 €
2004	3 versements de 82 468 € en avril, juillet et octobre 2004 1 versement de 98 419,8 € en décembre 2004 1 versement complémentaire de 2 080 € en décembre 2004 (forfaits dérogatoires de coordination équipes soignantes)
Total versé en 2004	347 903,80 €
2005	3 versements de 98 419,80 € en avril, juillet et octobre 2005 1 versement de 107 156,80 € en décembre 2005 1 versement complémentaire de 151 607 € en décembre 2005 (forfaits dérogatoires de coordination équipes soignantes et système d'information)
Total à verser en 2005	554 023,20 €
2006	1 versement de 125 758,20 € en avril 2006 2 versements de 125 758 € juillet et octobre 2006
Total versé en 2006	377 274,20 €

Une convention signée avec la caisse pivot précisera les modalités du versement de la dotation accordée. **Le versement des échéances est conditionné à la production d'un rapport de suivi selon la périodicité fixée dans la convention caisse pivot/réseau.** Ce rapport de suivi doit a minima contenir l'ensemble des éléments indiqués en annexe 5 de la présente décision.

Article 4 : Conditions de modification des clauses de financement

Si en cours d'année, les éléments contenus dans les rapports de suivi communiqués par la caisse pivot font apparaître un décalage important avec les informations figurant dans le budget prévisionnel, un réexamen des clauses de financement pourra intervenir et donner lieu à une décision modificative.

Par ailleurs, un réexamen du budget interviendra pour revoir les financements destinés à la rémunération spécifique des professionnels de santé libéraux dès lors que des actes correspondants seront négociés dans le cadre conventionnel (exemple : CSP). Ce réexamen devra donner lieu à une décision modificative.

En cas de décision de financement pluriannuelle, le budget prévisionnel de chaque nouvelle année devra être réexaminé.

Au vu de ce document et du rapport d'activité de l'année N-1 fourni à l'ARH et à l'URCAM par le réseau, les clauses de financement pourront être également revues et donner lieu à un ajustement, à la baisse comme à la hausse, du montant des versements pour l'année N.

Un versement supérieur à celui initialement prévu pour une année donnée sera par ailleurs conditionné par les disponibilités de la dotation régionale de développement des réseaux.

Les ajustements éventuels feront nécessairement l'objet d'une décision conjointe de financement modificative.

Article 5 : Descriptif du financement attribué au titre de la DRDR

Compte tenu de la modification des budgets prévisionnels 2005 et 2006 et du reliquat constaté en 2004, la DRDR intervient pour le financement du réseau à hauteur de 1 369 059 € pour 3 ans.

Nature des prestations	2004	2005	2006
Équipement	7 390		
Système d'Information		95 807	11 705
Fonctionnement	312 921	373 979	406 177
Formation			
Evaluation	8 700	8 700	8 700
Dérogations tarifaires PS	6 580	55 800	57 600
Dérogations patients	3 750	5 000	6 250
Total Budget prévisionnel	339 341 €	539 286 €	490 432 €

Le budget prévisionnel du réseau est détaillé dans l'annexe 4 de la présente décision.

Le nombre prévisionnel (limitatif) de patients pris en charge dans le réseau est de 155 en 2005 et 160 en 2006.

Article 6 : Détail des dérogations accordées

Est considérée comme dérogation, toute prestation ou indemnisation financée par l'assurance maladie au titre des dispositions visées par l'article L 162-45 du CSS.

Le réseau s'engage à communiquer, dans le rapport de suivi remis à la caisse pivot, la liste des professionnels ayant bénéficié des dérogations ci-dessus et le total des forfaits versés, ces derniers devant être conformes aux montants fixés dans la présente décision.

Rémunérations spécifiques pour les professionnels de santé libéraux - hors soins :

Nature de la dérogation	Type de bénéficiaire	Modalités de versements		Année 2005		
		Aux bénéficiaires	Au réseau	Montant unitaire	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel
Forfait de coordination	Médecin ou IDE libéraux coordonnant l'équipe soignante		X	80 € par patient et par mois (durée moyenne d'inclusion de 3 mois)	155 Inclusions	37 200 €
Forfait de coordination	Médecin ou IDE libéraux participant à la coordination de l'équipe soignante		X	40 € par patient et par mois (durée moyenne d'inclusion de 3 mois)	155 inclusions	18 600 €

Nature de la dérogation	Type de bénéficiaire	Modalités de versements		Année 2006		
		Aux bénéficiaires	Au réseau	Montant unitaire	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel
Forfait de coordination	Médecin ou IDE libéraux coordonnant l'équipe soignante		X	80 € par patient et par mois (durée moyenne d'inclusion de 3 mois)	160 Inclusions	38 400 €
Forfait de coordination	Médecin ou IDE libéraux participant à la coordination de l'équipe soignante		X	40 € par patient et par mois (durée moyenne d'inclusion de 3 mois)	160 inclusions	19 200 €

Le versement de ces forfaits est soumis aux conditions suivantes :

Indemnisation d'1 forfait « coordinateur » par équipe soignante par patient et par mois ;

Indemnisation d'1 forfait « participant » par équipe soignante par patient et par mois.

Ces indemnisations concernent exclusivement les médecins et les infirmiers libéraux (à l'exclusion des professionnels intervenant dans le cadre d'un SSIAD ou d'un EHPAD).

Le budget accordé dans ce cadre est pris en charge de manière transitoire par la Dotation Régionale de Développement des Réseaux. Il pourra être réexaminé dès lors que les dispositions prévues dans le cadre conventionnel pourront être appliquées. Ce réexamen donnera lieu à une décision modificative.

Le réseau s'engage à communiquer, dans le rapport de suivi remis à la caisse pivot, la liste des professionnels ayant bénéficié de ces dérogations et le montant des forfaits versés, **ces derniers devant être conformes aux montants fixés dans la présente décision.**

Dérogations aux règles de prise en charge des patients :

Nature de la dérogation	Type de bénéficiaire	Modalités de versements		Année 2005 : 155 inclusions		
		Aux bénéficiaires	Au réseau	Montant unitaire	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel
Forfait médicaments et matériels non remboursable	Patients inclus		X	Variable en fonction des besoins	Variable en fonction des besoins	5 000 €

Nature de la dérogation	Type de bénéficiaire	Modalités de versements		Année 2006 : 160 inclusions		
		Aux bénéficiaires	Au réseau	Montant unitaire	Nombre prévisionnel de bénéficiaires	Montant total prévisionnel
Forfait médicaments et matériels non remboursable	Patients inclus		X	Variable en fonction des besoins	Variable en fonction des besoins	6 250 €

Ce forfait annuel est versé au réseau qui en assure la gestion. Il doit permettre l'achat de petits matériels ou médicaments non remboursables aux patients ne bénéficiant pas du FNASS. Une liste des dérogations accordées par patient bénéficiaire doit être transmise avec le rapport de suivi trimestriel à la caisse pivot, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin conseil.

Article 7 : Modalités d'entrée et de sortie du réseau pour les professionnels de santé et les patients

Le réseau s'engage à respecter les modalités d'entrée et de sortie du réseau des patients et des professionnels, telles que définies dans la convention constitutive du réseau, la charte qualité et le document d'information et d'adhésion des patients annexés à la présente décision.

Article 8 : Engagements du réseau

Le promoteur du réseau, bénéficiaire du financement, s'engage :

- A fonctionner dans le respect des dispositions prévues dans la convention constitutive du réseau, la charte de qualité et le document d'information aux patients annexés à la présente convention.
- A respecter les obligations et modalités prévues pour les versements successifs, l'établissement des rapports d'activité et d'évaluation.
- A contribuer, en liaison avec les services de l'Etat et de l'Assurance Maladie, à effectuer un bilan détaillé de l'activité du réseau.

- A accorder un accès libre aux services habilités par les directeurs de l'ARH et de l'URCAM ou au mandataire de leur choix pour procéder à toute vérification administrative, juridique ou comptable relative aux sommes versées.
- A accorder un accès libre aux services médicaux de l'assurance maladie, qui interviennent notamment dans la vérification du respect des critères d'inclusion dans le réseau.
- A soumettre sans délai aux directeurs de l'ARH et de l'URCAM toute modification juridique, administrative ou statutaire du réseau ou de son promoteur.
- A tenir une comptabilité conformément aux règles et usages en la matière, avec l'assistance des expertises requises.
- A se tenir à jour de ses obligations et/ou cotisations sociales, fiscales et parafiscales.
- A fournir à l'ARH et à l'URCAM le dossier de déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ainsi que le récépissé de déclaration auprès de la CNIL, en cas de traitements informatisés de données nominatives ; à ne pas effectuer les traitements avant l'expiration du délai de 2 mois à compter du récépissé et à fournir les observations de la CNIL dans ce délai.
- A autoriser l'ARH et l'URCAM ainsi que le Ministère et la CNAMTS dans le cadre de l'observatoire national des réseaux à mettre en ligne sur leurs sites Internet des informations non confidentielles concernant les membres et l'activité du réseau et le cas échéant créer des liens entre leurs sites et les coordonnées Internet du réseau. Le promoteur disposera d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la Loi Informatique et Libertés). Pour l'exercer, il devra s'adresser aux directeurs de l'ARH et de l'URCAM.

Article 9 : Contrôle de l'utilisation des financements obtenus

Les directeurs de l'ARH et de l'URCAM, ou tout autre mandataire de leur choix, pourront procéder ou faire procéder à tout moment à un contrôle sur pièces et sur place et à une vérification de l'utilisation du financement attribué, tant en ce qui concerne la réalisation des objectifs que la destination des fonds.

Article 10 : Modalités de suivi et d'évaluation

Chaque année, au plus tard le 31 mars, le réseau financé par la dotation de développement des réseaux transmet un rapport d'activité dans lequel il s'attache à montrer, à partir de la tenue d'un tableau de bord, la réalité de son fonctionnement (patients pris en charge, professionnels et établissements de santé concernés...), l'intérêt médical, social et économique du système mis en place, la qualité des procédures d'auto-évaluation.

Ce rapport précise les résultats obtenus au regard des résultats attendus.

Il présente le budget exécuté de l'année en recettes et dépenses et fait état des modalités de financement global du réseau et retrace, le cas échéant, la part des dépenses consacrée aux rémunérations des professionnels de santé hors champ conventionnel et aux dérogations accordées.

L'analyse du rapport par l'ARH et l'URCAM permet notamment d'ajuster le montant des financements attribués en fonction de l'état du développement du réseau et des résultats budgétaires dans la limite du montant de la dotation régionale disponible.

Un rapport final d'évaluation devra impérativement être adressé trois mois avant le terme de la présente décision, soit le 30 septembre 2006 au plus tard. En plus des rapports d'activité précédents, il analyse le bilan des actions menées et leur apport au regard de l'offre de soins préexistante ; il retrace l'emploi et l'affectation des différentes ressources dont il a bénéficié.

L'ARH et l'URCAM analysent ce rapport afin de procéder à une évaluation de l'apport du réseau et des conditions de sa pérennité.

Article 11 : Non respect des engagements pris par le réseau

Suspension :

En cas de non respect des engagements souscrits par le promoteur, les directeurs de l'ARH et de l'URCAM peuvent prendre une décision conjointe de suspension des versements, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et précisant les motifs.

A compter de la notification de la suspension, le réseau disposera d'un délai de 30 jours pour apporter tout élément susceptible de justifier le manquement constaté et peut demander dans ce délai à être entendu par les directeurs de l'ARH et de l'URCAM.

Retrait de la décision de financement :

A défaut de régularisation dans le délai imparti, les directeurs de l'ARH et de l'URCAM auront la faculté de décider conjointement le retrait de la décision de financement, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice d'un éventuel recours en répétition des sommes versées et non régulièrement justifiées et de réparation du préjudice subi.

Article 12 : Caisse d'assurance maladie chargée d'effectuer les versements

La Caisse Primaire du Tarn-et-Garonne, désignée « caisse pivot » est destinataire de la présente décision, pour sa mise en œuvre après signature d'une convention de financement entre son directeur et le promoteur du réseau.

Article 13 : Publication de la décision

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région, d'une part, et de la Préfecture du département dans lequel se situe le siège du réseau.

Fait à Toulouse en quatre exemplaires, le 19 décembre 2005

Le Directeur de l'ARH
Pierre GAUTHIER

Le Directeur de l'U.R.C.A.M.
Daniel FERNANDEZ

Annexes

Convention constitutive du réseau PALLIADOL 82

Charte de qualité du réseau PALLIADOL 82

Document d'information à destination des patients du réseau PALLIADOL 82

Budget prévisionnel

Documents devant être communiqués par le réseau dans le cadre du suivi et de l'évaluation.

ANNEXE 4 :
Réseau PALLIADOL 82
Budget prévisionnel DRDR 2005

Nature des prestations	Montants financés par la DRDR en Euros	Autres financements
SYSTEME D'INFORMATION¹		
	95 807	
Adaptation de la solution ARCADE 65	11 960	
Infrastructure de la plateforme	26 312	
Etude préalable à la mise en place	7 535	
Enveloppe forfaitaire maîtrise d'ouvrage	50 000	
FONCTIONNEMENT		
	373 979	
Frais Généraux	26 150	
Frais de déplacement	8 500	
Coordination	99 630	
Coordination administrative	24 760 (0,5 ETP)	
Coordination médico-psycho-sociale	49 570 (1 ETP)	
Secrétariat	25 300 (0,75 ETP)	0,25 ETP d'avril à décembre (reliquat DRDR.2004)
Equipe Mobile CHI Castelsarrasin Moissac	71 844	
Médecin hospitalier	55 988 (0,5 ETP)	
Psychologue	15 856 (0,4 ETP)	
Equipe Mobile CH de Montauban	39 195	
IDE hospitalier	19 375 (0,5 ETP)	
Psychologue	19 820 (0,5 ETP)	
Equipes Mobiles Libérales	33 600	
Consultation Douleur CH Montauban	88 560	
Médecin	63 260 (0,5 ETP)	
Psychiatre	25 300 (0,2 ETP)	
Comptabilité et commissaire aux comptes	4 500	
DEROGATIONS TARIFAIRES		
	60 800	
Rémunérations spécifiques pour les PS hors soins		
Forfait coordination ES	37 200	
Forfait participation coordination ES	18 600	
Dérogations patients	5 000	
EVALUATION		
	8 700	
Suivi interne (comité de coordination, collège des référents, comité scientifique)	8 700	
TOTAL	539 286	

¹ Les frais relatifs à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sont versés au réseau PALLIADOL 82 dans le cadre d'une enveloppe mutualisée qui doit bénéficier aux réseaux RELIANCE 31, ICARE 46 et PALLIADOL 82.

Budget prévisionnel 2006

Nature des prestations	Montants financés par la DRDR en Euros	Autres financements
SYSTEME D'INFORMATION		
	11 705	
Hébergement et Maintenance	11 705	
FONCTIONNEMENT		
	406 177	
Frais Généraux	29 250	
Frais de déplacement	10 000	
Coordination	99 630	
Coordination administrative	24 760 (0,5 ETP)	
Coordination médico-psycho-sociale	49 570 (1 ETP)	
Secrétariat	25 300 (0,75 ETP)	0,25 ETP (reliquat DRDR 2004)
Equipe Mobile CHI Castelsarrasin Molssac	71 844	
Médecin hospitalier	55 988 (0,5 ETP)	
Psychologue	15 856 (0,4 ETP)	
Equipe Mobile CH de Montauban	58 793	
IDE hospitalier	29 063 (0,75 ETP)	
Psychologue	29 730 (0,75 ETP)	
Equipes Mobiles Libérales	43 600	
Consultation Douleur CH Montauban	88 560	
Médecin	63 260 (0,5 ETP)	
Psychiatre	25 300 (0,2 ETP)	
Comptabilité et commissaire aux comptes	4 500	
DEROGATIONS TARIFAIRES		
	63 850	
Rémunérations spécifiques pour les PS hors soins		
Forfait coordination ES	38 400	
Forfait participation coordination ES	19 200	
Dérogations patients	6 250	
EVALUATION		
	8 700	
Suivi interne (comité de coordination, collège des référents, comité scientifique)	8 700	
TOTAL	400 432	

ANNEXE 5 :
Documents devant être communiqués par le réseau
dans le cadre du suivi et de l'évaluation

La Décision Conjointe de financement ARH/URCAM précise les obligations incombant au réseau en matière de suivi et d'évaluation. Ce document a pour objet de récapituler des informations qui doivent être réalisées par le réseau.

A défaut de production des documents ou informations décrits ci-après aux échéances prévues, il est rappelé que des mesures de suspension ou de retrait de la décision de financement pourront être mises en œuvre.

1) Documents ou Informations devant être communiqués par le réseau

Documents ou information à communiquer	Destinataire(s)	Echéance
Rapport d'activité annuel		
Précise les résultats obtenus au regard des objectifs initiaux	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM Caisse pivot (pour information)	Au plus tard le 31 mars de chaque année
Budget prévisionnel		
Pour approbation par les Directeurs de l'ARH et de l'URCAM	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM	Au plus tard le 31 mars de chaque année
Comptes annuels		
Ce document doit être validé par un comptable assermenté	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM Caisse pivot (pour information)	Au plus tard le 31 mars de chaque année
Dossier CNIL		
Dossier et récépissé de déclaration auprès de la CNIL en cas de traitement informatisé de données nominatives	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM Caisse pivot si l'une des échéances de paiement est conditionnée à la production de ce document	
Rapport de suivi		
Voir le tableau ci après	Caisse pivot (certains documents devant être transmis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin Conseil)	Selon la périodicité fixée dans la convention de financement CPAM/Réseau
Relevé annuel des dérogations versées par le réseau		
Permet aux professionnels ayant perçu des dérogations tarifaires de les intégrer dans leur déclaration fiscale.	Professionnels ayant perçu des dérogations	Au plus tard, au 31 janvier de chaque année
Cahier des charges de l'évaluation du réseau		
	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM Caisse pivot si l'une des échéances de paiement est conditionnée à la production de ce document	Au plus tard dans les 18 mois suivants la décision conjointe de financement
Evaluation		
Analyse le bilan des actions menées et leur apport au regard de l'offre de soins préexistante, retrace l'emploi et l'affectation des différents ressources dont il a bénéficié	Guichet Unique des Réseaux ARH/URCAM Caisse pivot (pour information)	Au plus tard 3 mois avant la tome de la décision conjointe de financement, date indiquée dans la décision conjointe de financement

1) Descriptif du rapport de suivi

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn-et-Garonne, désignée « caisse pivot », est destinataire de la présente décision, pour sa mise en œuvre après signature d'une convention de financement entre son directeur et le promoteur du réseau.

Cette convention précise les modalités du versement de la dotation accordée et conditionne notamment le paiement des échéances à la production d'un rapport de suivi établi par le réseau et adressé à la caisse pivot aux échéances prévues dans la convention CPAM/réseau.

Le rapport de suivi transmis trimestriellement à la caisse pivot doit a minima contenir l'ensemble des éléments suivants :

Les patients

Durant la période considérée :

- Nombre d'inclusions réalisées
- Durée moyenne de l'inclusion
- Nombre de « non-inclusions »
- Nombre de fins de prises en charge

En outre, une liste nominative des patients ayant adhéré au réseau (indiquant le début de la prise en charge) et des patients « sortis » du réseau (indiquant la fin de la prise en charge) doit être transmise à la caisse pivot sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil. L'ensemble des documents d'adhésion et les attestations de fin de prise en charge doivent être conservés par le réseau et sera communiqué au médecin conseil sur demande.

Les professionnels

Durant la période considérée :

- Nombre de professionnels ayant adhéré (fournir une liste nominative de ces professionnels par catégorie)

L'ensemble des documents d'adhésion et les attestations de fin de prise en charge doivent être conservés par le réseau et sera communiqué au médecin conseil sur demande.

- Nombre de professionnels formés par catégorie, programme des formations réalisées.

Dérogations tarifaires

- Relevé des dérogations tarifaires versées aux professionnels par le réseau (utiliser le document type transmis par la caisse pivot).
- Relevé des dérogations tarifaires versées par le réseau par patient bénéficiaire à transmettre à la caisse pivot sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil

Etat récapitulatif des frais acquittés

- Total consommé par poste de dépenses
- Solde des versements non consommés

Ce document doit obligatoirement être validé et signé par le président et le trésorier de l'association.

AVIS DE CONCOURS, OU DE RECRUTEMENT OU DE VACANCES DE POSTE

Avis de concours sur titres d'infirmier de la fonction publique hospitalière

Un concours sur titres est ouvert à la maison de retraite de Verdun-sur-Garonne dans le département de Tarn-et-Garonne, en vue de pourvoir deux postes d'infirmiers, vacants dans l'établissement.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés, soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

Le concours est ouvert aux candidats âgés de quarante-cinq ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours. La limite d'âge est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Les demandes d'admission à concourir, composées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une photocopie des diplômes, doivent être adressées par écrit (le cachet de la poste faisant foi) à :

Monsieur le directeur
Maison de retraite Saint-Jacques
Rue Clémence Isaure
82600 Verdun-sur-Garonne

auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

Avis de concours sur titres pour le recrutement de 3 techniciens de laboratoire

Un concours sur titres est organisé par le centre hospitalier de Montauban, dans le département de Tarn-et-Garonne, afin de pourvoir 3 postes de techniciens de laboratoire.

Peuvent être admis à concourir les candidats âgés de quarante-cinq ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours. La limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ou du diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques, ou du brevet de technicien supérieur d'analyses biologiques ou du brevet de technicien supérieur biochimiste ou du brevet de technicien supérieur agricole, option laboratoire d'analyses biologiques.

A l'appui de leur demande d'admission au concours, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- les diplômes et certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme à ces documents ;
- un curriculum vitae détaillé.

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées par écrit, au moins un mois avant la date des épreuves, à Monsieur le directeur du centre hospitalier, 100, rue Léon Cladel- BP 765- 82013 Montauban cédex- auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires pour la constitution, la date et le lieu du concours.

Avis de concours interne sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé dans la filière de rééducation

Un concours interne sur titres est ouvert au Centre Hospitalier InterCommunal CASTRES – MAZAMET en vue de pourvoir un poste de cadre de santé dans la filière de rééducation, (masséur kinésithérapeute), vacant dans l'établissement.

Peuvent faire acte de candidature :

- Les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.
- Les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel d'infirmier, de rééducation ou de personnel médico-technique.

Les candidatures doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au recueil des actes administratifs à :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL CASTRES – MAZAMET
20, boulevard Maréchal Foch – BP 417
81108 CASTRES cedex

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de :

Monsieur Thierry CHAGOT,
Directeur Adjoint, chargé des Ressources Humaines,
(Mazamet : & 05.63.97.50.07).

Avls de concours sur titres pour le recrutement d'infirmiers de bloc opératoire de classe normale

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier InterCommunal CASTRES – MAZAMET en vue de pourvoir deux postes d'infirmiers de bloc opératoire de classe normale.

Peuvent faire acte de candidature :

Les personnes titulaires du diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier ou d'une autorisation d'exercer en tant qu'infirmier de Salle d'Opération dans un Service Hospitalier Public.

Être âgé de 45 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et de la photocopie des diplômes doivent être adressées, le cachet de la poste faisant foi, dans un délai de un mois à compter de la date de publication du présent avis au Recueil des Actes Administratifs à :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL CASTRES – MAZAMET
20, boulevard Maréchal Foch – BP 417
81108 CASTRES cedex**

Des renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de :

✓ Monsieur Thierry CHAGOT, Directeur Adjoint, chargé des Ressources Humaines, (Mazamet : ☎ 05.63.97.50.07).
